



PROJET D'ETABLISSEMENT 2023-2030

Conservatoire de Musique & de Danse du Tarn

Un Conservatoire au service des habitants de son territoire, qui déploie une offre diversifiée d'enseignement et qui, par ses nombreuses actions partenariales, participe activement à la mise en œuvre d'une éducation artistique et culturelle de qualité.



Adopté en Comité Syndical le 15 juin 2023



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I- L'histoire de la structure	4
II- L'élaboration du projet : une démarche fondée sur le partage	7
III- Le projet 2023-2030, articulé autour de trois missions complémentaires	8
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	9
I- Le CMDT, un Conservatoire à Rayonnement Départemental.....	9
III- Les ressources financières	15
IV- Les ressources matérielles	17
IV-1 Les locaux	17
IV-2 Parc instrumental	18
IV-3 Equipement des salles de cours	19
IV-3 Espaces de vie dans les antennes	19
LES ACTIVITES	20
I- L'enseignement artistique spécialisé	20
I.1- Les modalités pédagogiques	21
I.2- La diversification des esthétiques musicales	30
II- L'accompagnement et le développement des pratiques amateurs.....	40
III- L'Éducation Artistique et Culturelle	44
III.1- Les actions en direction du milieu scolaire	46
III.2- Les autres dispositifs éducatifs	48
IV- L'animation culturelle du territoire et la sensibilisation : publics et actions	50
IV.1- La diffusion des élèves : objectifs, formats et modalités de mise en œuvre.....	51
IV.2- Les partenariats culturels : Patrimoine & Création	54
IV.3- Les lieux de diffusion	54
IV.4- Vers une saison culturelle portée par le CMDT et l'ADDA.....	55
LES PUBLICS	56
I- Les publics inscrits	56
I.1- Evolution des effectifs depuis 2018 (nombre d'élèves inscrits au 31/10)	56
I.2- L'âge des élèves	57
I.3- La répartition géographique des élèves.....	61
I.4- La répartition des élèves par champs d'activité	62
I.5 La répartition des élèves par niveaux	64
I.6- La répartition socio-économique des familles.....	66
II- Les publics non-inscrits	67

L'ADMINISTRATION DU CMDT	68
I- Les services « support »	68
II- <i>Opéra</i> , une interface unique de gestion.....	68
GOVERNANCE ET INSTANCES DE CONCERTATION	69
I- Le Comité Syndical et l'exécutif	69
II- Le Conseil d'Etablissement	69
III- Les Conseils d'Antennes	70
IV- Le Comité de Direction.....	70
V- La concertation pédagogique	71
V.1- Le Conseil Pédagogique	71
V.2- Les Départements pédagogiques	71
V.3- Les réunions plénières	72
V.4- Les temps d'échange / formation.....	72
LES GRANDS OBJECTIFS DU PROJET.....	73
I- Elaborer une stratégie éducative visant à l'élargissement et à la diversification des publics	73
II- Renforcer l'ancrage territorial	76
III- Augmenter la visibilité	79
IV- Allier une haute qualité des enseignements et une ouverture vers tous les publics	81
EN CONCLUSION.....	83
Table des annexes.....	84

PREAMBULE

I- L'histoire de la structure

C'est en 1984 que le Maire de Castres, Jean-Pierre Gabarrou et son adjoint à la culture Bernard Raynaud, proposent au Conseil Général du Tarn de regrouper les deux écoles de musique des villes d'Albi et de Castres afin de leur faire franchir un palier qualitatif. Annette Nogradat, conseillère municipale d'Albi suit également de très près le projet, ainsi que Pierre Gavignaud qui dirige alors le chœur départemental du Tarn. Le Conseil Général accepte, mais saisit cette occasion pour proposer un projet ambitieux : Mettre en place un maillage du territoire permettant à tous les tarnais d'avoir accès à une pratique et/ou un enseignement artistique de qualité, avec trois objectifs principaux :

- abolir les obstacles géographiques et financiers
- accéder au statut d'« Ecole Nationale » attribué par le Ministère de la Culture
- proposer une animation culturelle pour les villes et villages du territoire

L'ADDA du Tarn, présidée par Jean Pierre Cabané, instruit le dossier avec son directeur Alain Simonnot. L'ADDA du Tarn est dès lors un partenaire incontournable du Conservatoire ; les deux institutions travaillent dans la même direction et une réelle synergie permet au Tarn de bénéficier d'une politique éducative et culturelle ambitieuse et structurée.

Un syndicat mixte est créé ; il regroupe à l'origine 11 communes et le Conseil Général. Ce dernier verse une participation au syndicat qui permet de diminuer la part des communes, et particulièrement des plus petites. Après avoir débuté avec 1100 élèves, aujourd'hui 1850 élèves de 150 communes du département viennent apprendre ou pratiquer la musique ou danse, sous la conduite de 93 professeurs, et se produisent en public 200 fois par an.

Marc Carles étant le premier directeur, et l'impulsion ayant été castraise, c'est à Castres que s'installe la direction départementale dans des locaux aménagés et mis à disposition par la Ville.

Jean Pierre Gabarrou en est naturellement le premier Président ; à son décès en 1985, c'est Philippe Deyveaux, maire de Castres, qui le remplace. Depuis 1989 le Département assure cette présidence, avec Jean Pierre Cabané jusqu'en 2004, puis Laurent Vandendriessche jusqu'en 2021, et aujourd'hui Eva Géraud.

Marc Carles assure la direction jusqu'en 1989. Suite à des difficultés de fonctionnement, un audit demande l'instauration d'une double direction, artistique et administrative.

Le Conservatoire a alors en effet deux contraintes difficiles à concilier :

- un projet à développer sur 15 sites d'enseignement, avec autant de communes partenaires,
- l'absence de soutien d'une structure administrative, les autres établissements de France étant généralement des équipements municipaux, gérés par les services des communes.

Cette modification entraîne en 1988 l'arrivée de Didier Arquier, qui assure les fonctions de Directeur Général du syndicat mixte. Il aura pour successeurs Philippe Ferreira en novembre 2015, puis Eric Rozès depuis avril 2022.

La direction pédagogique et artistique est assurée successivement par Dominique Saby de 1990 à 1998, Alain Perpétue de 1999 à 2003, François Labey de 2004 à 2009, Jean-Christophe Gauthier de 2009 à 2019 et actuellement Frédéric Nael.

Daniel Loddo, personnalité musicale renommée, obtient en 1990 la création d'un département de Musiques traditionnelles qui permet l'enseignement du graille (hautbois des Monts de Lacaune), de la vielle, de la cornemuse, du chant traditionnel...

En 1990 est également créée Résonances, *association pour le rayonnement artistique et culturel du Conservatoire*, présidée par un professeur ; elle organise des stages, facilite la diffusion artistique. Depuis les intimes auditions jusqu'à d'imposantes manifestations comme « *La folle journée de l'ENMDT* » à l'Abbaye école de Sorèze qui rassemble sur 8 scènes et pour 70 spectacles, 1200 musiciens et danseurs, Résonances soutient toutes les actions de diffusion du conservatoire, y compris les concerts donnés par les professeurs, afin que ceux-ci puissent exercer leur activité artistique.

En 1992, sous l'impulsion du Conseiller Général de Montredon Yvan Aussenac, des antennes sont créées dans les Monts de Lacaune, à Anglès, Brassac, Lacaune, Montredon-Labessonnié, Murat et Vabre ; c'est un gros effort fait dans une vision d'aménagement du territoire portant le nombre d'antennes à 16.

Dès 1997 les activités d'Éducation Artistique et Culturelle se développent en partenariat avec l'Éducation Nationale, dans les écoles élémentaires et les collèges.

En 1999, création de classes de Musiques actuelles, dans la dynamique de la création du Bolegason à Castres. Tous les styles de musique sont dès lors enseignés (Classique, Jazz, Musiques Anciennes, Musiques Traditionnelles), parfois grâce à des partenariats tel celui avec le GMEA, Groupe de Musique Electroacoustique d'Albi.

Quant à la danse, le Jazz vient alors s'ajouter au Classique et au Contemporain, pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique axé sur la présence d'artistes et la culture chorégraphique.

C'est à partir de l'an 2000 que se développe véritablement le soutien à la pratique amateur : création de chœurs d'adultes sur toutes les antennes, orchestre d'harmonie, ensemble à cordes. Le CMDT se veut un centre de ressources que tous les musiciens ou danseurs du Tarn peuvent solliciter, pour un enseignement spécifique, des prêts de matériel, de partitions, pour des conseils, pour des prestations artistiques, etc.

En 2016, une nouvelle Antenne voit le jour : La Communauté de Communes Tarn-Agout rejoint le CMDT, avec deux sites d'enseignement (Lavaur et Saint-Sulpice-La-Pointe). Le site de Lavaur s'inscrit dans la dynamique créée depuis de nombreuses années par la Lyre, orchestre d'harmonie de très bon niveau. C'est donc tout naturellement que l'antenne se structure essentiellement autour des instruments à vent et des percussions.

Labellisé par le Ministère de la Culture en 2007 *Conservatoire à Rayonnement Départemental*, le CMDT obtient en 2016 le maintien de ce classement. Il s'affirme comme un établissement de développement culturel à part entière, aux missions éducatives, artistiques, sociales, patrimoniales et d'aménagement du territoire, dont le rayonnement ne cesse de s'accroître sur le Tarn.

Le présent Projet d'Etablissement, qui vient accompagner les 40 ans d'existence du CMDT, s'inscrit dans la démarche de renouvellement du classement (à opérer tous les 6 ans). Dans le contexte budgétaire très contraint que traversent les collectivités territoriales, le défi consiste à préserver la qualité des enseignements et des actions éducatives et culturelles menées, tout en maîtrisant le budget.

II- L'élaboration du projet : une démarche fondée sur le partage

Arrivé à la direction du CMDT en janvier 2020, Frédéric NAEL a pour mission de mettre en œuvre une large concertation avec les élus, l'équipe pédagogique et les partenaires, pour que ce Projet d'Etablissement soit le fruit d'une réflexion collective, tout en répondant aux attentes des territoires adhérents du Syndicat Mixte.

Malgré la crise sanitaire, qui vint perturber cette démarche et ralentir l'élaboration de l'état des lieux, dix groupes de travail sont mis en place dès septembre 2020 :

- GT1 Règlement des études musique / Modalités d'évaluations, validations de fin de cycle
- GT2 Règlement des études danse / Modalités d'évaluations, validations de fin de cycle
- GT3 Pratiques collectives (musique) : orchestres, musique de chambre, ateliers divers
- GT4 Diffusion des élèves et action culturelle - Procédures d'élaboration de la saison
- GT5 Education Artistique et Culturelle
- GT6 Elargissement et diversification des publics, y compris en direction des publics en situation de handicap
- GT7 Transversalités, territorialité, partenariats : Accompagnement et développement des pratiques amateurs
- GT8 Moyens matériels (locaux, instruments, signalétique...)
- GT9 Formation continue des enseignants
- GT10 Organisation du CMDT : instances de concertation, procédures d'inscriptions, départements, conseil d'établissement...

Ces groupes se réunissent plusieurs fois de septembre 2020 à juin 2022, sous la coordination des différents membres du Comité de Direction. Tous les enseignants qui le souhaitent y participent, et des partenaires extérieurs sont associés lorsque le sujet abordé le nécessite.

Parallèlement, l'équipe de direction participe à des réunions avec tous les départements, et met en place un travail de fond sur le rôle et les missions des Responsables d'Antennes.

Différentes instances de concertation sont mises ou remises en place, notamment le Conseil Pédagogique.

Cette large concertation permet de finaliser, dès la fin de l'année 2020-2021, un Règlement des Etudes qui se veut clair, novateur, et suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux différentes réalités des antennes.

Un travail de fond a été entamé en ce qui concerne les procédures d'évaluation et de validation. Ce travail est en cours d'élaboration, et devrait être formalisé pour la fin de l'année 2022-2023.

III- Le projet 2023-2030, articulé autour de trois missions complémentaires

« Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse [...], dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome, à vocation professionnelle ou amateur. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. [...] Leur mission est également la formation des amateurs et le développement de leur pratique ; à ce titre, ces établissements peuvent apporter, avec leurs enseignants, leur concours aux actions conduites en matière d'éducation artistique et culturelle » (Article L216-2 du Code de l'Education).

Résolument ouvert sur son territoire, le conservatoire se positionne dans le tissu social comme un Centre Ressource pour les pratiques artistiques. Si les missions d'**enseignement** continuent de représenter la plus grande partie de l'activité, le **soutien aux pratiques amateurs** et l'**action culturelle** constituent un socle essentiel du **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques** élaboré en 2008, et tiennent une place croissante dans les actions menées.

Elargissement des publics, multiplication et intensification des partenariats, diversification des pratiques et des esthétiques sont au cœur de la réflexion d'une équipe pédagogique qui n'hésite pas à questionner et faire évoluer ses pratiques pédagogiques.

Grâce à un partenariat étroit établi de longue date avec l'ADDA du Tarn, de nombreuses actions sont menées en milieu scolaire, à travers différents dispositifs qui prennent leur essence dans la **Convention cadre Tarn Education Culture**. Le conservatoire est ainsi force de multiples propositions pour donner vie aux **Parcours d'Education Artistique et Culturelle** promus par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture :

« L'éducation artistique et culturelle, en tant que grand domaine de la formation générale dispensée à tous les élèves, vise l'acquisition et l'appropriation par chacun d'une culture artistique qui est une composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. Elle nécessite aussi une ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses » (arrêté du 1^{er} juillet 2015, faisant suite à la circulaire interministérielle N° 2013-073 du 9 mai 2013).

Pour alimenter les enseignements et les actions de sensibilisation, le conservatoire promeut aussi souvent que possible des rencontres avec les artistes programmés par les structures culturelles du territoire. Il élabore une **saison culturelle** qui permet de mettre en valeur la vie scénique des **artistes enseignants** du conservatoire, tout en offrant la possibilité aux élèves de découvrir l'univers de nombreux **artistes invités**. Au cœur de cette programmation : le brassage des publics et la possibilité pour les élèves de rencontrer « en direct » des artistes venus de différents horizons.

La réflexion sur ce projet d'établissement ayant débuté en 2020, certains éléments sont déjà devenus réalité, ou sont en cours de mise en œuvre. Le présent document doit donc se lire à la fois comme un état des lieux après 40 années de fonctionnement, un bilan d'étape des actions initiées depuis 2013, et comme un outil d'analyse et de planification pour les années à venir.

Après avoir présenté la structure et son fonctionnement en proposant des perspectives d'évolution, ce projet détaillera les actions mises en œuvre et les développements envisagés.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I- Le CMDT, un Conservatoire à Rayonnement Départemental

(Annexe 3 : Répartition géographique des sites d'enseignement)

L'irrigation territoriale est la raison d'être du CMDT. Elle se concrétise par une répartition des sites d'enseignement sur l'ensemble des territoires constituant le Syndicat Mixte.

I.1- Le Syndicat Mixte

Aujourd'hui, le SMIX compte 13 collectivités adhérentes :

- Le Conseil Départemental du Tarn - 387 638 habitants au recensement INSEE 2019
- 4 EPCI :
 - Communauté d'Agglomération Castres Mazamet (CACM) – 78 275 habitants
 - Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV) – 6427 habitants
 - Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL) – 7985 habitants
 - Communauté de Communes Tarn Agout (CCTA) – 28 727 habitants
 - 8 communes :
 - Albi – 49 475 habitants
 - Brassac – 1 289 habitants
 - Carmaux – 9 460 habitants
 - Cordes – 952 habitants
 - Gaillac – 15 423 habitants
 - Graulhet – 12 461 habitants
 - Réalmont – 3 379 habitants
 - Vabre – 797 habitants

Le Syndicat Mixte est régi par un Comité Syndical, qui réunit 27 élus représentant ces territoires.

I.2- Les Antennes

(Annexe 4 : Présentation détaillée des Antennes)

Le CMDT compte 9 antennes, dont certaines multi-sites. Chaque antenne est gérée au quotidien par un Responsable d'Antenne partiellement ou totalement déchargé. Seules les deux « grandes » antennes (Albi et Pays d'Autan) disposent depuis plusieurs années d'un personnel administratif pour épauler le Responsable d'Antenne sur les missions d'accueil et le secrétariat. Depuis 2021, un poste à temps partiel a été créé pour épauler les antennes Nord, Monts d'Alban et Hautes Terres d'Oc (sites de Cordes, Carmaux, Alban, Lacaune, Vabre, Brassac, Murat/Vèbre).

A la rentrée 2022, la gestion des antennes se présente ainsi :

ANTENNE	RESPONSABILITE D'ANTENNE		ACCUEIL / SECRETARIAT	
Albi	Nicolas STORCHI	35/35 ^{ème}	Jean-Luc RAFFANEL Marie LAURENS	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}
Pays d'Autan (Castres, Labruguière, Mazamet)	Marc MARUEJOULS	17,5/20 ^{ème}	Martine CARCY	35/35 ^{ème}
Tarn Agout (Lavaur, St-Sulpice)	Nicolas MESSONNIER	6/20 ^{ème}		
Gaillac	Anne GARCIA	6/20 ^{ème}		
Hautes Terres d'Oc (Lacaune, Vabre, Brassac, Murat/V)	Recrutement en attente	6/20 ^{ème}	Mireille NAVONE	24,5/35 ^{ème}
Nord (Carmaux, Cordes)	Anne-Marie CASTAGNER	4/16 ^{ème}		
Monts d'Alban (Alban)	Dany DELUGA	2/20 ^{ème}		
Graulhet	Roberto SALVATI	2/20 ^{ème}		
Réalmon	Christine CANER	2/20 ^{ème}		
		3,33 ETP		3,7 ETP

I.3- Le cadre général : positionnement du CMDT dans un large tissu éducatif et culturel

Ce projet d'Etablissement s'inscrit dans les cadres nationaux et locaux :

- Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique pour la Danse (2006) et la Musique (2008)
- Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (2007)
- Convention Tarn Education Culture (2012)

Il prend également en compte les remarques et les préconisations du rapport rédigé en mai 2016 par les Inspecteurs de la Direction Générale de la Création Artistique (Ministère de la Culture).

I.4- Un partenariat structurant : Convention entre le CMDT et l'ADDA du Tarn

L'Association Départementale de Développement des Arts du Tarn a porté la préfiguration de la création de l'Établissement d'Enseignement Artistique en 1985. Ce partenariat a favorisé, dès l'origine, l'articulation de l'enseignement spécialisé avec l'accompagnement des pratiques amateurs, l'éducation artistique et la diffusion territoriale. Depuis 2012 les orientations du Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale n'ont fait que renforcer la pertinence de cette proximité entre les deux structures.

En 2015, pour donner suite à une étude sur l'opportunité du rapprochement des deux structures, la mise en œuvre d'un projet commun d'éducation artistique, d'encadrement des pratiques amateurs et de diffusion en milieu rural, intégré au Projet d'Établissement du Conservatoire a été validée et soutenue par la DRAC. Cette étude conclut au nécessaire développement du partenariat déjà existant entre l'ADDA et le CMDT au regard de l'impact constaté sur le paysage territorial en ce qui concerne la mise en œuvre des projets d'Éducation Artistique et Culturelle. En effet, il a pu être établi une cartographie présentant les résultats très positifs de l'action commune pour l'EAC, considéré comme l'une des trois missions définies dans les critères de classement (article 3 de l'arrêté du 15 décembre 2006). D'autre part, cette prise en considération de la mission EAC sur notre territoire, répond à la commande publique qui figure dans la Convention Tarn Education Culture établie entre le Département et l'Éducation Nationale, dans laquelle l'ADDA est positionnée comme pilote des projets départementaux pour le spectacle vivant avec l'appui du CMDT pour la musique et la danse. Les écoles, collèges et lycées du Tarn bénéficient depuis de longues années de parcours artistiques et culturels dans lesquels des artistes de renommée nationale et internationale, des artistes vivant en région et des artistes-enseignants du conservatoire interviennent pour des ateliers de pratique et pour présenter leur création dans les équipements culturels professionnels du département. L'ADDA est également partenaire des Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse et des Classes Orchestres portées par le Conservatoire.

Les élèves du CMDT bénéficient régulièrement des présences artistiques initiées par l'ADDA, qui facilite l'accès au spectacle vivant et contribue ainsi à la formation culturelle (vers une « école du spectateur »).

Quant aux professeurs, l'ADDA met en œuvre de sessions de formation propres à élargir leurs univers artistiques et nourrir leurs démarches pédagogiques.

De la même façon les pratiques amateurs s'enrichissent de multiples rencontres artistiques et les 80 structures de pratiques vocales et chorales, les 20 sociétés musicales, les 200 groupes de musiques actuelles, se voient proposer des actions de formation, des dispositifs d'accompagnement, des concerts partagés et des rencontres fédératrices qui sont conçues et proposées conjointement par l'ADDA et le CMDT en étroite concertation avec les bénéficiaires.

Pour la danse l'ADDA co-construit avec le CMDT des stages et des ateliers de création encadrés par des artistes-enseignants du Conservatoire ou des artistes invités, et favorise la médiation avec les partenaires diffuseurs et les équipements culturels.

Tout ce travail de médiation, d'expertise artistique et de mise en réseau est le fruit d'une histoire commune entre les deux structures départementales qui ont été créées et portées par le Département dans une volonté politique qui ne s'est pas démentie. Alors que les trois missions renouvelées au CMDT dans l'arrêté de classement figurent bien au nouvel organigramme de l'établissement et sont pleinement identifiées au sein de la structure avec leur animation confiée à des personnes ressources, cette dynamique partenariale constitue un atout déterminant pour leur mise en œuvre.

Elle mérite amplement d'être maintenue et renforcée.

II- L'équipe pédagogique, administrative et technique

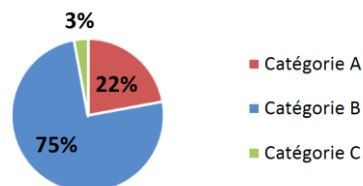
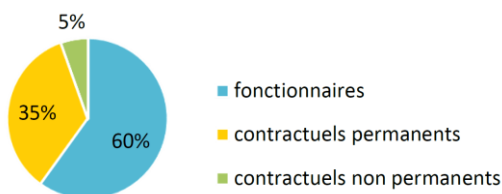
(Annexe 5 : Organigramme 2021-2022)

A la rentrée 2022, le CMDT compte 107 agents ; dont 1 arrêt longue maladie.

54 femmes, 53 hommes, pour un total de 87 ETP.

53 Titulaires + 2 Stagiaires / 13 CDI / 25 CDD

Répartition des agents par catégorie



II.1- Encadrement

Le CMDT est géré au quotidien par un **Comité de Direction** :

1 Directeur Général, chef du personnel, chargé de la gestion et de l'administration de la structure.

1 Directeur artistique et pédagogique, chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Projet d'Établissement, garant de la qualité des enseignements ainsi que des partenariats mis en œuvre pour l'Éducation Artistique & Culturelle et l'accompagnement des pratiques amateurs.

2 Directrices adjointes :

- 1 poste à temps complet pour le suivi de la scolarité Musique et la diffusion des élèves
- 1 poste à mi-temps pour la Danse et l'EAC

1 Responsable de la communication

II.2- Fonctions support (administration générale du SMIX)

- Équipe administrative (gestion du Syndicat Mixte) :

Responsable RH : 1 temps complet

Secrétariat / comptabilité : 1 temps complet

Secrétariat Direction Départementale : 1 temps complet

- Équipe technique (maintenance des locaux et du matériel, transports, régie spectacles) :

Agents polyvalents : 2 temps complets

Agent d'entretien DD + Site de Castres : 1 temps partiel (80%)

II.3- Fonctionnement des Antennes du CMDT

Responsables d'Antennes

La gestion quotidienne des sites d'enseignement et la mise en œuvre effective du Règlement des Etudes sont confiées à des enseignants partiellement ou totalement déchargés.

Suite à différents mouvements de personnels, cette organisation est en cours d'évolution :

2021/2022	Rentrée 2022	à partir de janvier 2023	2023/2024
9 agents (3,3 ETP)	8 agents (3 ETP)	7 agents (2,9 ETP)	1 départ à la retraite

⇒ 1 PEA / 6 AEAP / 1 agent filière technique (catégorie C)

⇒ 6 titulaires, 2 contractuels

Administration des antennes

Accueil / secrétariat antenne ALBI : 2 temps complets

Accueil / secrétariat antenne PAYS D'AUTAN : 1 temps complet

Accueil / secrétariat antennes NORD (Cordes, Carmaux, Alban, HTO) : 1 temps partiel (70%)

II.4- Mise en œuvre des enseignements : l'équipe pédagogique

	74 AEA	19 PEA	1 Filière tech	TOTAL
Nbre d'enseignants Musique	70	16	1	87
ETP Musique	52,0	15,25	1,0	68,25
Nbre d'enseignants Danse	4	3		7
ETP Danse	4,0	2,25		6,25
TOTAL ETP enseignement : 74,5				

A la rentrée 2022, le total des heures hebdomadaires des agents titulaires et non-titulaires de l'équipe pédagogique, incluant les deux directrices adjointes, se monte à 1 400h, soit 74,5 ETP.

Pour rappel, le temps plein correspond à 20h / semaine pour les AEA et AEAP, et à 16h / semaine pour les PEA.

A ces 1400 heures, il convient d'ajouter 20h correspondant au besoin de décharge pour le poste de Responsable d'Antenne d'Albi, occupé depuis 2020 par un agent de la filière technique (catégorie C), qui fait preuve de compétences avérées en matière artistique et pédagogique.

Toutes les heures de l'équipe pédagogique ne sont pas consacrées à l'enseignement spécialisé.

⇒ 114,5 heures sont déchargées pour les différentes missions de coordination.

⇒ 104 heures sont consacrées à l'EAC

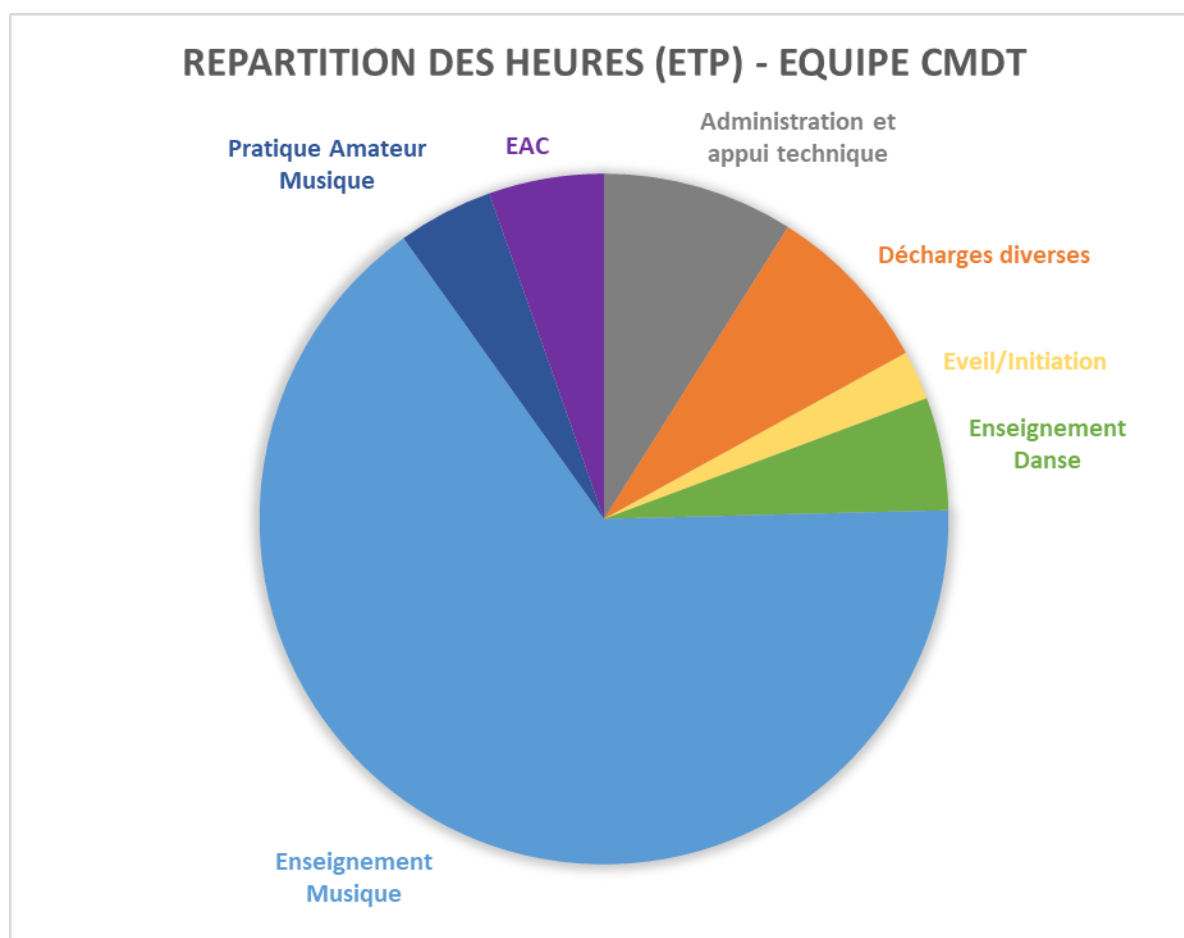
⇒ Restent donc 1181,5 heures consacrées à l'enseignement spécialisé et à l'encadrement des pratiques collectives (pratique amateur)

Un Règlement des Etudes élaboré suite aux concertations menées dans le cadre des réunions de départements et du conseil pédagogique, détaille de façon simple et précise les différents cadres proposés pour apprendre et pratiquer la musique et la danse au CMDT. Présenté et adopté en Comité Syndical le 25 novembre 2021, il est mis en œuvre depuis septembre 2021.

II.5- Répartition des heures de l'équipe du CMDT

Direction, administration et appui technique	7,8 ETP
Décharges diverses (Responsabilité d'antenne, Coordination des départements, Représentation du personnel...)	7,0 ETP
Eveil/Initiation	2,0 ETP
Enseignement Danse	4,6 ETP
Enseignement Musique	57,0 ETP
Pratique Amateur Musique	3,9 ETP
EAC	4,7 ETP

TOTAL : 87,0 ETP



III- Les ressources financières

(Annexe 6 : Budget 2022)

III.1- Le budget du CMDT

En 2023, le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 4 653 351€.

Ses principales ressources sont les suivantes :

70 PRODUITS DES SERVICES	635 000,00 €
7062 Droits d'inscription	595 000,00 €
70848 Mise à disposition de personnel facturé à organismes	40 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	3 972 487,00 €
74718 Subvention de l'État - Ministère de la Culture	160 000,00 €
74718 Subvention de l'État - Filet inflation	56 761,00 €
7473 Participation Conseil Départemental	1 810 000,00 €
74741 Participation Communes adhérentes	1 849 449,00 €
74741 Participation Communes adhérentes - Enseignement CHA Primaire	41 400,00 €
74741 Participation Communes adhérentes - Subv Except OAE Castres	2 000,00 €
74748 Participation Communes conventionnées	35 350,00 €
7488 Subvention entretien des locaux/filet inflation	17 527,00 €

Ce budget est principalement alimenté par les participations des 13 membres adhérents.

- dont Département du Tarn : 1 810 000€
- dont communes et EPCI : 1 849 449€

La répartition de ces participations est déclinée dans un pacte financier qui est en cours de redéfinition depuis 2021.

D'autres recettes viennent compléter le budget :

- Cotisations des familles : 595 000€ soit 13% des recettes
- Subvention de la DRAC : 160 000€ soit 3 % des recettes
- Prestations facturées : 40 000€ soit moins de 1% des recettes

III.2- Le pacte financier : répartition des participations des collectivités adhérentes

ALBI	735 185 €
CACM	714 486 €
CARMAUX	30 637 €
CCMAV	12 454 €
CCML	18 638 €
CCTA	62 793 €
CORDES	4 974 €
GAILLAC	162 280 €
GRAULHET	79 384 €
REALMONT	21 749 €
BRASSAC	4 764 €
VABRE	2 104 €
	1 849 449 €

III.3- La participation des familles

(Annexe 7 : Grilles des tarifs 2022-2023 et 2023-2024)

La participation des familles représente moins de 13% des recettes.

La tarification a fait l'objet d'une étude approfondie, conduisant à une refonte globale pour la rentrée 2023.

Les tarifs appliqués aux élèves inscrits dans des Parcours complets seront calculés selon un taux d'effort déterminé en fonction du type de parcours, de l'âge de l'élève, et de son domicile.

IV- Les ressources matérielles

IV-1 Les locaux

(Annexe 4 : Présentation détaillée des Antennes)

Comme l'indiquent les statuts du SMIX, les collectivités adhérentes sont chargées de fournir les locaux destinés à l'enseignement spécialisé.

Du fait du contraste entre les collectivités adhérentes, les lieux d'enseignement présentent de grandes disparités.

Enseignement Danse

La danse n'est enseignée au CMDT que sur les sites de Castres et d'Albi. Chacune de ces antennes dispose de 2 studios de Danse.

Castres : 1 salle dans l'enceinte du conservatoire, 1 salle dans un gymnase excentré (Mazars).

La salle du conservatoire est vieillissante, et les toilettes en sont inutilisables.

Albi : les deux studios (au Carré Public) sont assez éloignés des locaux d'enseignement Musique.

Leurs dimensions sont inférieures aux normes préconisées dans le Schéma National d'Orientation (surface minimum : 100 m²). Le studio du rez-de-chaussée comporte un sol dur, le tapis étant directement posé sur du béton.

Enseignement Musique

Pour les 16 sites d'enseignement, les situations diffèrent de façon notable.

Contrairement à la plupart des établissements classés par le Ministère de la Culture comme Conservatoire à Rayonnement Départemental, le CMDT ne dispose pas d'un lieu central, identifié, valorisant, réellement adapté à la diversité des modalités d'enseignement de la musique.

La plupart des locaux sont vétustes, mal adaptés à une conception « moderne » des enseignements artistiques, et notamment peu propices à l'accueil des pratiques collectives. Peu de salles permettent d'accueillir les écoles ou les collèges pour les actions EAC.

L'accueil des personnes en situation de handicap, possible dans certaines antennes, nécessiterait une réflexion approfondie.

Diffusion

Le CMDT ne dispose d'aucune salle de diffusion.

L'auditorium de Castres, la salle Betsy Jolas à Albi, l'auditorium de Lavaur... permettent l'organisation d'auditions de classes ou de petits concerts d'antennes, mais ne sont pas des salles de spectacles, et ne sont pas équipées en régie son / lumière.

Toutes les actions de diffusion doivent donc être organisées dans des locaux mis à disposition par des partenaires, ce qui freine les projets (manque de dates, obtention tardive des créneaux accordés, difficulté à anticiper la programmation et à organiser les répétitions...).

IV-2 Parc instrumental

(Annexe 8 : Inventaire du parc instrumental)

Parc fixe : pianos, claviers, percussions, harpes, matériel d'amplification...

L'état des lieux établi par la direction en 2020 a fait apparaître un besoin urgent de remplacement d'instruments et de matériels hors d'usage ou très vétustes.

Une mise à jour est en cours depuis 2021, notamment grâce à une dotation exceptionnelle du Conseil Départemental, qui a débloqué un budget d'investissement de 80 000€ renouvelé en 2022 et 2023.

Cela a permis de renouveler presque intégralement le parc « pianos », d'acquérir un Marimba 5 octaves pour l'antenne d'Albi qui n'en possédait pas (les cours étaient assurés sur un instrument appartenant au professeur !), et de renouveler un grand nombre d'amplificateurs pour les musiques actuelles.

Les achats les plus urgents ayant pu être effectués, un plan d'investissement pluriannuel est en cours d'élaboration via le conseil pédagogique, qui aura pour mission de recenser les besoins de chaque département et de chaque antenne.

En ce qui concerne l'**entretien**, il est organisé de façon irrégulière, lorsque l'état des instruments (pianos, harpes) devient problématique. Il est urgent d'instituer un budget spécifique permettant de mettre en place des contrats d'entretien à l'année. Dans cette logique, un inventaire précis des pianos a été réalisé, mentionnant l'état des instruments et le type d'usage (spectacles, cours de piano, Formation Musicale, accompagnement régulier ou occasionnel des classes de chant ou d'instrument...). Cette classification conduit à déterminer pour chaque instrument un nombre d'accords annuel.

De même, un contrat d'entretien doit être mis en œuvre pour les harpes.

Parc instrumental de prêt

Contrairement à la plupart des CRD, le CMDTarn ne dispose pas d'un parc instrumental de prêt pour les instruments onéreux (famille des cordes, clarinettes, flûtes traversières, trompettes, xylophones, harpes...).

Pour les antennes d'Albi, du Pays d'Autan, de Gaillac et de Graulhet, ce sont les associations de parents d'élèves qui louent les instruments aux familles, selon des conditions qu'elles définissent librement. Pour l'antenne Tarn-Agout, c'est l'association partenaire, la Lyre de Lavaur, qui assure cette location.

Pour les antennes plus modestes, les élèves peuvent éventuellement emprunter auprès des associations de parents d'élèves, mais ils ne sont pas prioritaires.

Cette inégalité de traitement entre les élèves peut poser question, et fera l'objet d'une réflexion approfondie au sein du comité syndical.

IV-3 Equipement des salles de cours

Là encore, la situation est très contrastée. Seules les grandes antennes disposent de pianos à queue. Dans certaines antennes, malgré les récents investissements (voir IV-3), on trouve encore des claviers hors d'état de marche (touches manquantes...) ou des pianos vétustes.

Quant au matériel multi-média, il est quasiment inexistant : Aucun écran permettant la diffusion de documents culturels, matériel de diffusion audio souvent obsolète ou inadapté... Un plan d'investissement devra être élaboré pour permettre à l'équipe enseignante et aux élèves de bénéficier des richesses que peuvent apporter les technologies actuelles.

IV-3 Espaces de vie dans les antennes

Les espaces de réunions et de restauration, indispensables dans la vie d'un conservatoire où les agents enseignent sur des horaires décalés et sont souvent contraints de manger sur place, font défaut dans la plupart des locaux...

Dans la plupart des Antennes, les enseignants ne disposent pas d'ordinateurs partagés pour assurer les missions quotidiennes (communication avec les familles, gestion des absences, recherche documentaire...). Certaines antennes ne disposent pas de photocopieurs.

Ces questions devront être abordées en leur temps, dans le cadre des conseils d'antennes.

LES ACTIVITES

I- L'enseignement artistique spécialisé

Le CMDT est labélisé CRD pour les deux disciplines enseignées : la Musique et la Danse.

La Danse est enseignée à Albi et à Castres. Trois disciplines sont représentées : Classique, Contemporaine et Jazz. Ponctuellement, à travers des modules-projets, des stages ou des ateliers, les élèves sont invité(e)s à découvrir d'autres esthétiques (Renaissance, Baroque, Hip-Hop, Afrique de l'ouest, Inde...).

Pour la Musique, le CMDT propose différents types de parcours et d'esthétiques, aussi bien dans le domaine vocal qu'en musique instrumentale. Au total, près de 25 instruments sont enseignés. Si on distingue les différents univers stylistiques, cela représente au total 34 disciplines.

Tous ces instruments ne sont pas pratiqués sur toutes les antennes, mais ces dernières constituent un maillage assez serré dont le but est que chacun puisse trouver, plus ou moins près de chez soi, une pratique musicale qui lui convienne.

Par ailleurs, la plupart des antennes proposent différents chœurs, ensembles, orchestres, ateliers de pratique collective, offrant une grande diversité d'univers stylistiques, d'âges, de niveaux...

Afin de mieux piloter la répartition géographique des enseignements et de rationaliser les actions de l'équipe enseignante, la direction du CMDT a élaboré, depuis 2020, de nombreux outils d'analyse des activités, des publics et des territoires. Ces outils permettent d'ancrer l'action éducative et pédagogique du conservatoire sur les réalités territoriales. Ils constitueront des outils d'aide à la décision pertinents dans le cadre des travaux du Comité Syndical ainsi que pour les futurs conseils d'antennes, qui pourront ainsi proposer des stratégies prospectives.



I.1- Les modalités pédagogiques

(Annexe 1 : Règlement des études 2021)

La découverte et l'éveil

L'entrée dans l'enseignement artistique est précédée d'un temps « charnière », qui comprend aussi bien le temps de découverte que le temps de l'éveil préparant à une pratique instrumentale, vocale, ou chorégraphique spécialisée.

Il s'agit d'éveiller les sens, d'attiser la curiosité, de donner le goût de s'exprimer par le corps et la voix, d'explorer la richesse du rapport à l'autre dans une pratique collective tout en affinant la perception de son propre corps dans l'espace...

Pour ménager ces temps éducatifs, il est important que la rencontre avec différentes formes d'expression artistique puisse avoir lieu. Cette rencontre prend différentes formes, susceptibles d'évoluer au fil des années :

- à l'école, à travers le projet départemental et les interventions artistiques en co-éducation
- lors des journées « portes ouvertes » organisées en fin d'année sur certaines antennes
- sur la plupart des antennes, une « entrée dans les Arts » est proposée aux enfants dès leur scolarisation en Moyenne Section de Maternelle. Cet éveil artistique global et généraliste est destiné à développer, dans l'interaction avec les autres enfants, l'écoute de soi et des autres ainsi que l'aisance corporelle, vocale et rythmique.
- à partir du CP, la séance collective qui s'apparente encore à un éveil corporel et musical est accompagnée sur certaines antennes d'un cycle de découverte instrumentale (PADI).

Enseignement chorégraphique

(Annexe 9 : Modules Projets Danse 2021-2022)

Des parcours complets, diversifiés, exigeants

Trois disciplines sont enseignées au CMDT : Contemporaine, Classique et Jazz.

Des ajustements ont suivi l'Inspection de 2006 pour renforcer l'Enseignement Spécialisé sans négliger l'Education Artistique et Culturelle et le développement de la culture chorégraphique qui font la force et la singularité du projet du conservatoire du Tarn.

L'enjeu est de préserver le subtil dosage nécessaire entre l'ouverture sur les techniques et styles de danse, leur exigence et le plaisir d'une pratique artistique. La place des trois disciplines enseignées a été rééquilibrée en laissant aux familles une plus grande liberté dans le choix de leur enseignement en lien avec l'équipe pédagogique.

Les valeurs réaffirmées :

- L'ouverture et l'égal accès pour tous
- Le partage et l'écoute
- La qualité et l'exigence des contenus artistiques et des chemins pédagogiques
- La souplesse

Les objectifs

- Élargir la fréquentation et diversifier les publics (âges, classes sociales, diversité géographique...)
- Resserrer les liens entre élèves et professeurs, entre professeurs, entre danse et musique
- Privilégier le collectif et faire équipe
- Soigner la manière d'atteindre les objectifs (le « comment »)

Les contenus des enseignements

- Complémentarité entre les trois disciplines enseignées : Classique, Contemporaine et Jazz.
- Choix d'une discipline principale et complémentaire à partir de la fin Cycle I, choix d'une option possible en Cycle II et Cycle III (dans le respect des volumes horaires hebdomadaires préconisés par le SNOP).
- Un Cycle III renforcé par la mise en place de cours de perfectionnement optionnels (vers un Cycle Spécialisé).
- Des modalités d'enseignement diversifiées par la mise en œuvre de modules-projets intégrant le lien à la musique, l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, avec une approche transversale des apprentissages.
- Développement d'une culture chorégraphique et musicale privilégiant les rencontres artistiques plurielles grâce aux nombreuses collaborations avec les structures artistiques et culturelles du Département du Tarn, enrichissant le travail au quotidien mené par une équipe de professeurs restructurée.

Une équipe renforcée

Une Directrice adjointe chargée de la danse
1 coordinatrice du département titulaire du CA
7 professeurs : 3 PEA et 4 AEA

objectifs	actions	moyens
<p><i>Organiser des cursus complets dans les 3 disciplines pour les 3 cycles</i></p> <p><i>Valider ces cursus par un CEC en fin de 3^{ème} cycle</i></p>	<p><i>Dès la première année de cycle I, possibilité de choisir 2 esthétiques parmi Classique, Jazz et Contemporain</i></p>	<p><i>-Augmentation du temps d'enseignement Jazz, dès la rentrée 2021</i></p>
<p><i>Renforcer le cycle III:</i></p> <p><i>Construire un CPES dans une des 3 disciplines</i></p>	<p><i>Des cours de perfectionnement sont proposés dans les 3 disciplines pour mieux accompagner les élèves dans leur orientation.</i></p>	<p><i>-Elaborer des partenariats avec d'autres conservatoires d'Occitanie</i></p>
<p><i>Approfondir le lien entre la musique et la danse</i></p> <p><i>Développer la formation musicale du danseur et sa culture musicale</i></p>	<p><i>La mise en place de modules-projets trimestriels assure la diversité des enseignements et de leurs modalités, dans une approche transversale.</i></p> <p><i>Mise en place d'ateliers mêlant élèves en cursus et danseurs amateur.</i></p>	<p><i>-Augmenter le temps consacré à l'accompagnement de la danse : percussion, piano</i></p> <p><i>-Travail en binôme musique / danse</i></p>
<p><i>Placer la culture chorégraphique au cœur du cursus danse en proposant une palette de propositions alliant pratique et théorie, tradition et création : transmission de répertoire sur des œuvres, atelier de création en lien avec des spectacles diffusés, rencontres, conférences ...</i></p>	<p><i>-La mise en place des Rendez-vous curieux est enrichie d'un cycle de conférences sur l'histoire de la danse en partenariat avec le CRD Montauban</i></p>	<p><i>-Préserver la mise en place d'ateliers assurés par des artistes et pédagogues invités</i></p>
<p><i>Améliorer les connaissances liées à l'analyse fonctionnelle dans le mouvement dansé, lecture de corps</i></p>	<p><i>-Mise en place d'un cycle d'ateliers en partenariat avec les conservatoires d'Occitanie et/ou l'ISDAT</i></p>	<p><i>-Développement d'un projet concerté avec les MJC et maisons de quartiers : Participation à l'Urban Festival à Albi...</i></p>
<p><i>Diversifier les esthétiques abordées au conservatoire : hip hop, baroque, danses traditionnelles, africain, tango argentin, flamenco ...</i></p>	<p><i>-L'emploi du temps annuel comporte des cours techniques, des ateliers modules-projets</i></p> <p><i>- L'emploi du temps est complété par un cycle de conférences, de spectacles et de stages</i></p>	<p><i>-Développement de partenariats avec le tissu associatif</i></p> <p><i>-Développement de modules en partenariat avec d'autres conservatoires</i></p>

Les pratiques « Hors Coursus »

Concernant l'accueil des publics adolescents, adultes, et « empêchés », le CMDT s'attache à développer une variété de propositions afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de la société.

La mise en place d'un véritable 3^{ème} cycle (5h30 à 12h hebdomadaire selon les préconisations du SNOF) est possible dans les trois disciplines mais présente des contraintes incompatibles avec l'emploi du temps de nombreux élèves adolescents et adultes.

Afin de permettre à ces danseuses et danseurs avancés de conserver une pratique régulière, des parcours personnalisés sont mis en place depuis 2005. Il est ainsi possible d'alléger sa scolarité en choisissant un à plusieurs cours hebdomadaires.

Depuis 2022, ces parcours se présentent sous la forme de modules-projets transversaux, assurés en équipe, organisés en trimestres, articulés à la saison et à l'actualité chorégraphique, et favorisant la rencontre avec des œuvres, des artistes...

Les élèves Hors Coursus ont la possibilité de compléter leur pratique hebdomadaire par la participation aux divers stages proposés tout au long de l'année avec des artistes invités, en partenariat avec l'ADDA.

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Attiser les curiosités, ouvrir le champ des représentations, construire le regard critique</i>	<i>Mise en place de cours d'histoire de la danse et de l'art</i>	<i>-Développement d'un projet concerté avec les MJC et maisons de quartiers : Participation à l'Urban Festival à Albi</i>
		<i>-Développement de partenariats avec le tissu associatif</i>
		<i>-L'emploi du temps annuel comporte des cours techniques, des ateliers modules-projets</i>
<i>Permettre la découverte de styles non enseignés au conservatoire</i>	<i>Diversification des stages organisés avec l'ADDA</i>	<i>L'emploi du temps est complété par un cycle de conférences, de spectacles et de stages</i>

Evaluations Danse

En lien avec la mise en place du nouveau Règlement des Etudes en 2021, le département Danse a mené une réflexion approfondie sur les modalités d'évaluation et de validation de fin de cycle.

« Mieux évaluer notre enseignement, mieux évaluer nos actions »

objectifs	actions	moyens
<p><i>Assurer par une palette d'outils destinés à suivre la réussite et la progression des élèves</i></p> <p><i>Développer des temps de formation pour les enseignants</i></p> <p><i>Mieux coordonner et harmoniser les critères, chemins pédagogiques, compétences attendues durant les 3 cycles d'études en croisant les regards entre disciplines, entre professeurs</i></p> <p><i>Permettre aux élèves et familles de mieux se repérer dans leur progression</i></p>	<p><i>Elaboration d'outils de suivi des actions</i></p> <p><i>Séminaire de rentrée, temps de bilan : Formation et échanges d'expériences</i></p> <p><i>Mise en place d'un livret de suivi des élèves (reste à intégrer ce livret sur l'interface Opéra)</i></p> <p><i>Modification des contenus des examens de fin de cycle</i></p> <p><i>Maintien des évaluations formatives : échanges pédagogiques en milieu de cycle</i></p> <p><i>Evaluations normatives : examens de fin de cycle</i></p>	<p><i>Mise en place d'un Groupe de Travail en 2020/2021, commençant par un travail visant à rationaliser les temps de réunion.</i></p> <p><i>2 ateliers de formation avec des artistes sont proposés chaque année.</i></p> <p><i>Deux journées entières sont consacrées aux examens : examens de fin de cycle et échanges pédagogique avec l'engagement de personnalités artistiques et pédagogiques.</i></p>

Enseignement musical

La diversité des territoires et des publics fréquentant les différentes antennes a conduit à l'élaboration d'un règlement des études suffisamment souple pour s'adapter aux différentes réalités.

Si la mise en œuvre concrète présente certaines particularités en fonction des sites d'enseignement, certains principes généraux sont mis en avant :

- Ancrer les apprentissages musicaux sur des pratiques artistiques et culturelles permettant d'explorer, dès les premières années, les questions stylistiques liées aux répertoires abordés.
- Apporter aux élèves une formation musicale la plus complète possible, en essayant de leur proposer tout au long de chaque cycle une grande diversité de pratiques musicales, en lien avec l'instrument pratiqué.
- Accorder une place importante aux pratiques collectives.
- Diversifier les modalités d'apprentissages : mettre en place des stages, ateliers, masterclasses, rencontres, venant compléter les cours individuels ou en petit groupe.

Les Cours diplômants

La formation d'un.e musicien.ne nécessite une diversité de pratiques et d'approches pédagogique :

- cours d'instrument individuel ou en très petit groupe
- atelier(s) de pratiques collectives (chœur, orchestre, ensemble instrumental, musique de chambre...)
- cours de Formation Musicale et autres disciplines d'érudition (histoire de la musique, analyse, écriture...)
- pour les instruments mélodiques, cours réguliers avec les professeurs-accompagnateurs (au minimum 6 fois par an)
- pour les instruments harmoniques, et notamment les pianistes, initiation à l'accompagnement du chant ou des pièces instrumentales

L'organisation par cycles d'apprentissages préconisée par le Ministère de la Culture permet d'assurer une formation complète en répartissant les différents types de pratiques sur plusieurs années (3 à 5 années par cycle en général).

L'apprentissage d'un instrument nécessite de proposer aux élèves une diversité de situations pédagogiques individuelles et collectives (cours d'instrument, ensembles et orchestres, formation musicale...).

En moyenne, le conservatoire consacre

- 45' par élève en cycle I
- 1h30 par élève en cycle II
- 3h45 par élève en cycle III

objectifs	actions	moyens
<u>Cycle 1 :</u> <i>Faire en sorte que tous les élèves aient, dès les premières années, une pratique musicale collective</i>	<i>Mise en place des cours de Formation Musicale Appliquée, permettant de limiter le parcours « Instrument » à 2 séances par semaine.</i>	<i>Mise en place de collectifs d'enseignants (binômes...) prenant en charge un groupe d'élèves pour une séance élargie (1h30/semaine)</i>
<u>Cycle 2 :</u> <i>Poursuivre l'enrichissement des contenus théoriques et artistiques proposés aux élèves de 2nd cycle</i>	<i>Diversification des propositions de modules complémentaires.</i>	<i>Conseil pédagogique</i>
<u>Cycle 3 :</u> <i>Compléter les propositions pédagogiques pour les élèves désirant se perfectionner (C.E.M / DEM))</i>	<i>- Découverte pour les élèves de différentes esthétiques pour profiter de la diversité des compétences des enseignants du conservatoire - Mise en place de temps de rencontre avec la conseillère aux études pour affiner le projet de l'élève.</i>	<i>- Mini-stages - Inscription au Règlement des Etudes</i>
<u>DEM :</u> <i>Développer de nouveaux examens régionaux, en partenariat avec les conservatoires du réseau Ouest Occitanie</i>		<i>Prendre exemple sur la démarche conduisant à la demande d'agrément CPES pour le Jazz et les Musiques Actuelles</i>
<u>Tous cycles, instruments mélodiques :</u> <i>Assurer la formation harmonique de l'oreille</i>	<i>- Inscription aux cours avec les professeurs accompagnateurs via la plateforme Opéra, ce qui permettra aux enseignants référents d'assurer le suivi des élèves.</i>	<i>Module Opéra</i>
<u>Tous enseignements musicaux :</u> <i>Favoriser les cours collectifs, au moins en début de formation</i>	<i>- Formation des enseignants qui souhaitent explorer ces modalités d'enseignement</i>	<i>Elaboration et mise en œuvre du plan de formation</i>

Les parcours en Coursus libres (non diplômants)

L'une des particularités du CMDT est l'importance donnée depuis de nombreuses années à l'encadrement de chœurs ou ensembles instrumentaux amateurs, volonté qui s'exprime notamment à travers le conventionnement avec des « ensembles associés ».

L'un des apports du Règlement des Etudes adopté en 2021 consiste en la diversification des propositions de parcours hors cursus diplômant afin d'essayer de répondre au mieux aux attentes des usagers du conservatoire notamment en ce qui concerne les élèves adolescents et jeunes adultes.

Quelques exemples :

- Création du parcours « **Pratiques Collectives Accompagnées** » : inscription à un ou plusieurs ensembles hebdomadaires alimentés par 6h de cours d'instruments à répartir tout au long de l'année. Ces cours sont clairement destinés à accompagner les élèves dans le travail du répertoire des ensembles ou pour accompagner des projets personnels menés hors conservatoire par des amateurs
- Les **ateliers de musiques traditionnelles** : l'augmentation du nombre d'élèves adultes et la nécessité de proposer davantage d'ateliers de pratiques collectives pour alimenter la création de parcours innovants nous a amené à mettre en place des séances hebdomadaires orientées vers la pratique des musiques traditionnelles de transmission orale. Cela a permis de diversifier les esthétiques proposées et d'élargir les publics.

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Proposer des modalités d'enseignement musical permettant d'intégrer des publics nouveaux, éloignés des pratiques culturelles qui sont celles des publics habituels des conservatoires</i>	<i>Mise en place d'ateliers de pratique collective pour les débutants, sous une forme nouvelle :</i> ➤ <i>3 ateliers par semaine (1h30) encadrés par un binôme de profs, groupes d'une vingtaine d'élèves</i> <i>Multiplication des ateliers de pratique collective basés sur les musiques de transmission orale</i>	<i>La mise en œuvre d'un tel parcours nécessiterait 9h d'enseignement hebdomadaire... Ce qui ne représente pas plus que les cours individuels (30' par élève).</i>

Evaluations

(Annexe 2 : Procédures d'évaluation et de validation)

Pour faire suite au travail mené en 2020/2021 pour l'élaboration du Règlement des Etudes, le Conseil Pédagogique, ainsi que le Groupe de Travail constitué avec les enseignants investis sur les cours de Formation Musicale Appliquée, ont travaillé sur les modalités d'évaluation et de validation (fin de cycle).

Pour l'année 2022/2023, chaque élève inscrit en parcours *Instrument* diplômant trouvera sur son profil *Opéra* un livret de suivi assez détaillé, renseigné par les différents enseignants avec lesquels il ou elle travaille.

Ce livret, conçu à la fois comme outil pédagogique pour l'enseignant, outil de suivi de la scolarité et outil de communication avec les familles, demandera un certain temps d'adaptation, et évoluera nécessairement au cours des prochaines années. Pour l'élève, cela constituera un moyen d'appréhender les progrès réalisés et de se projeter par rapport aux compétences à acquérir.

En ce qui concerne la validation de fin de cycle, un livret explicatif sera rédigé pour permettre aux élèves et à leurs familles de mieux se repérer. Les parcours étant constitués de différents « modules », l'obtention du diplôme de fin de cycle nécessitera la validation de tous ces modules. Cette validation pourra s'étaler sur deux, voire trois ans.

Pour le parcours *Instrument*, c'est l'enseignant de l'instrument principal qui est **professeur référent**. Il s'assure de la cohérence globale du parcours de l'élève, et s'assure que ce dernier est bien inscrit dans les cours collectifs qui lui correspondent au mieux.

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Déterminer les modalités d'utilisation du livret de suivi des élèves en fonction de trois usages : outil de planification pédagogique, outil d'échange entre les enseignants et l'élève, outil de communication avec les familles.</i>	<i>-Mise en forme concrète du livret -Inscription de l'utilisation du livret dans le règlement des études. -</i>	<i>-Poursuite du Groupe de Travail consacré à l'évaluation. - Formation de l'équipe pédagogique sur l'utilisation du livret</i>

I.2- La diversification des esthétiques musicales

Comme dans la plupart des conservatoires, la grande majorité des heures d'enseignement musical est consacrée aux esthétiques classiques. Toutefois, le CMDT s'attache depuis plusieurs années à élargir ses champs d'action artistiques. Il s'agit en partie de créer des cours dans des esthétiques nouvelles mais il s'agit surtout de faire en sorte que la diversité des esthétiques soit abordée au sein des cours d'instruments classiques.

Dans cette dynamique, une attention particulière est accordée à la question des styles. En effet, il ne s'agit pas seulement de faire jouer les élèves d'après les partitions présentant des thèmes musicaux issus de différentes cultures. Il s'agit de découvrir par l'écoute musicale, par la rencontre avec des artistes porteurs de ces cultures, ce qui donne vie et sens à ces répertoires : phrasés, carrures, accentuation, ornementation...

Ce travail est adossé à la programmation culturelle des partenaires diffuseurs du territoire. Le plus souvent possible, les partenariats engagés avec ces structures permettent d'organiser des rencontres, mini-stages, master-classes... dont bénéficient certains groupes d'élèves (groupes constitués ou ateliers éphémères créés pour l'occasion et regroupant des élèves issus de différentes classes, parfois en incluant des musiciens amateurs non-inscrits au conservatoire).

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Structurer, consolider et développer les partenariats avec les structures de diffusion.</i>	<i>-Formalisation des conventions de partenariat, intégrant un certain nombre d'ateliers, stages, master-classes</i>	<i>-Budget spécifique « Actions de sensibilisation ».</i>
<i>Elargir et diversifier les publics de l'action culturelle</i>	<i>- Mise en place d'ateliers à destination des publics non-inscrits</i>	<i>-Tarif spécifique permettant de s'inscrire à un atelier ponctuel</i>

Enseignements proposés

Pratiques Instrumentales et vocales : Liste des pratiques proposées sur les différents sites

		Alban	Albi	Castres	Labruguière	Mazamet	Lavaur	St-Sulpice	Gaillac	Graulhet	Lacaune	Vabre	Brassac	Murat	Carmaux	Cordes	Réalmont
Voix	Chant choral enfants		X	X			X		X								X
	Chant choral adultes		X	X	X		X		X		X						X
	Chant lyrique		X	X													

		Alban	Albi	Castres	Labruguière	Mazamet	Lavaur	St-Sulpice	Gaillac	Graulhet	Lacaune	Vabre	Brassac	Murat	Carmaux	Cordes	Réalmont
Instruments harmoniques	Piano	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
	Harpe		X	X					X						X	X	
	Accordéon	X															
	Guitare classique	X	X	X					X	X	X	X	X		X	X	X
Percussions	Percus classiques		X	X		X	X		X								
	Structures Baschet		X														
	Percus trad																
Cuvres	Trompette		X	X	X	X	X		X	X			X				
	Trombone		X	X			X		X								
	Tuba						X										
	Cor		X				X										
Bois	Saxophone		X	X			X		X								
	Clarinette		X	X		X	X	X	X	X			X				
	Flûte trav		X	X		X	X	X	X	X		X			X		X
	Hautbois		X				X		X								
	Basson																
Cordes	Violon	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X		X
	Alto		X	X					X	X							
	Violoncelle		X	X					X								
	Contrebasse		X	X					X								

		Alban	Albi	Castres	Labruguière	Mazamet	Lavour	St-Sulpice	Gaillac	Graulhet	Lacaune	Vabre	Brassac	Murat	Carmaux	Cordes	Réalmont
Musique Ancienne	Violon baroque		X														
	Traverso		X	X													
	Flute à bec	X	X						X							X	
	Harpe triple		X														
	Luth		X												X		
	Sacqueboute		X														
	Viole de gambe																
	Clavecin																
	Orgue																
Musique Trad	Violon trad			X					X								
	Flûte trad		X														
	Harpe celtique		X	X					X						X	X	
	Graïle		X	X													
	Cornemuse		X	X													
	Guitare flamenco		X	X													
	Guitare acc		X														
	Vièle à roue																
Jazz / MA	Sax Jazz		X	X					X								
	Piano Jazz		X	X					X								
	Claviers		X	X													
	Guitare électrique		X	X											X	X	
	Basse électrique		X	X													
	Contrebasse		X	X													
	Batterie		X	X	X	X											
Chant		X	X														

Pratiques collectives :

(Annexe 10 : Répartition des pratiques musicales collectives par site d'enseignement)

Différents types d'ateliers de pratique collective sont proposés sur les différentes antennes Ils peuvent être destinés aux enfants, aux adolescents ou aux adultes. Ils peuvent concerner les élèves débutants, avancés ou confirmés.

- Chœurs
- Orchestres (Cordes, Vents, multi-instruments)
- Structures sonores Baschet
- Big Band
- Ateliers Jazz
- Ateliers Musiques Actuelles
- Ateliers Musiques Anciennes
- Ateliers Musiques Traditionnelles
- Batucada



Les Départements :

Pour fédérer au quotidien les énergies de l'équipe pédagogique, différents départements regroupent les enseignants par famille d'instrument, (instruments harmoniques, Cuivres & Percussions, Bois, Cordes, Voix), par spécialité (Formation Musicale) ou bien par esthétique (Jazz & Musiques Actuelles, Musiques Anciennes, Musiques Traditionnelles).

Certains enseignants, ayant une spécialisation sur un style particulier, participent ainsi aux travaux de différents départements.

Chaque département est animé par des enseignants coordinateurs, qui bénéficient d'1h de décharge. Afin de mieux définir leur rôle, une réflexion a été menée en Conseil Pédagogique en 2022-2023, et les fiches de poste sont en cours d'élaboration.

Départements « familles d'instruments »

Ces départements fonctionnent de façon assez naturelle autour de questions liées au règlement des études, aux outils de suivi des élèves, et aux besoins matériels spécifiques (parc instrumental...).

Pour entretenir la vitalité de ces départements, il apparaît nécessaire d'envisager la (re)création ou le développement de certains cours d'instruments.

En effet, la vitalité d'un conservatoire dépend d'un équilibre global lié aux styles musicaux proposés à l'enseignement. Dans un projet d'établissement donnant une place importante aux pratiques collectives, il est essentiel que les élèves instrumentistes puissent être intégrés le plus tôt possible dans des ateliers de pratique collective en petit effectif et/ou en grande formation. C'est cette formation complète qui permettra aux élèves, après leur formation, de conserver une pratique amateur autonome. Et pour les quelques élèves qui s'orienteront vers une carrière de musicien professionnel, c'est le plus souvent dans les orchestres qu'ils pourront exercer leur métier.

Or les ensembles et orchestres comportent un certain nombre d'instruments, indispensables pour aborder réellement les répertoires qui leurs sont dédiés. Pas d'orchestre d'harmonie sans tuba, pas de quintette à vent sans basson, pas d'orchestre à cordes sans un bon équilibre entre les pupitres de violon, alto, violoncelle et contrebasse... Veiller à cet équilibre est un objectif important du présent projet d'établissement.

<i>Département</i>	<i>Classe à créer ou développer</i>	<i>moyens</i>
<i>Instruments harmoniques</i>	<i>- Accordéon</i>	<i>- 3 h hebdomadaires (1 site)</i>
<i>Percussions</i>	<i>- Mise en œuvre d'ateliers collectifs de percussions traditionnelles</i>	<i>- 10 h hebdomadaires, avec une rotation sur plusieurs sites</i>
<i>Cuivres</i>	<i>- Tuba</i>	<i>- 3 h hebdomadaires (1 site)</i>
<i>Bois</i>	<i>- Basson</i>	<i>- 3 h hebdomadaires (1 site)</i>
<i>Cordes</i>	<i>- Alto</i>	<i>- Départ en retraite (8h hebdo)</i>

Formation Musicale et disciplines d'érudition (analyse, histoire de la musique, écriture...)

Le Règlement des Etudes adopté en 2021 propose une approche innovante de la Formation Musicale pour le 1^{er} cycle. Les objectifs en sont multiples :

- Ancrer les premiers apprentissages notionnels sur une pratique artistique vocale et/ou instrumentale
- Faire en sorte que tous les élèves vivent, le plus tôt possible (dès le début de l'apprentissage), des situations musicales collectives
- Former des collectifs d'enseignants pour faciliter le rapprochement et les ponts entre les cours d'instrument et les cours de Formation Musicale
- Aider les élèves à comprendre les liens entre les différents cours qui leur sont proposés, à donner du sens à leurs apprentissages

Ces principes communs nécessitent une déclinaison particulière en fonction des réalités de chaque antenne. Une partie de l'équipe sera investie dans un dispositif de recherche action porté par la plateforme des ADDA d'Occitanie, et coordonné par les directeurs du CMDT et de l'ADDA du Tarn.

La formation de l'équipe enseignante a débuté par des temps d'échange de pratique. Après deux années d'expérimentation, il est temps de mettre en place une formation plus approfondie, plus efficace maintenant que de nombreux enseignants ont des questionnements concrets par rapport aux expériences vécues.

Quoi qu'il en soit, ces premières années permettent de pointer l'importance à accorder à la formation des groupes (âge des élèves, compatibilité entre instruments, effectif des groupes...).

Pour le second et le troisième cycles, dont les effectifs sont en augmentation, il est aujourd'hui nécessaire d'étoffer l'équipe FM par le recrutement d'un poste d'AEAP à temps plein, pour compenser différents départs en retraite.

Quant aux cours d'analyse, ils ont commencé à être (re)mis en place à la rentrée 2021, à l'attention des élèves de cycle III et d'adultes amateurs de bon niveau.

Reste à étudier la question des cours d'histoire de la musique et d'écriture musicale (arrangement, composition), qui pour l'instant ne sont pas assurés.

<i>objectifs</i>	<i>moyens</i>
<i>Améliorer la mise en place de la Formation Musicale Appliquée</i>	<i>- Formation des groupes cohérents, en concertation entre les Responsables d'Antennes et les enseignants en charge de la FMA</i> <i>- Maintien de groupes d'élèves identiques sur plusieurs années pour assurer une bonne continuité pédagogique</i>
<i>Accompagner le développement des cycles II et III</i>	<i>Recrutement d'un AEAP à temps plein.</i>

Jazz & Musiques actuelles

Département en cours de développement. Si le Jazz est bien implanté (à Castres, Albi et Gaillac), les Musiques Actuelles peinent à se développer.

objectifs	actions	moyens
Développer le pôle Musiques Amplifiées	Développement des ateliers destinés aux adolescents, ayant pour but de les accompagner dans la formation de groupes autonomes, dans différentes esthétiques « actuelles » (Pop / Rock...).	Partenariats avec les structures et assos spécialisées (Bolegason...) Répertoire ces structures Bâtir des partenariats avec les collègues.
Accompagner le développement de Pratiques Amateurs dans le domaine des Musiques Amplifiées	Accueil de groupes constitués, avec ou sans coaching. Un partenariat avec le service Jeunesse (Espace Jeunes) serait intéressant dans ce domaine	De façon encore plus incontournable, l'accueil de ces groupes nécessiterait de disposer d'1, voire 2 studio(s) de Musiques actuelles.
Consolider l'enseignement de la MAO	Poursuivre la mise en place des modules 2 ^{ème} cycle du parcours Instrument.	Développer le nombre d'heures dévolues à l'activité.
	Mettre en place un partenariat avec le département danse.	Proposer des musiques à danser pour différents types de manifestations (spectacles...).
Donner plus de visibilité à la MAO pour développer l'activité	Faire des concerts de création des élèves.	Instauration de « cartes blanches », participation aux moments musicaux.
Utiliser la MAO comme vecteur de découverte de la musique contemporaine	Mise en place d'atelier d'écoute de musiques concrètes, acousmatiques.	Développer des partenariats avec des compositeurs et/ou des pôles « musique contemporaine » proches du territoire notamment le GMEA)
Elargir le champ d'action en permettant l'utilisation de la MAO comme outil pédagogique	Mettre en place une formation en interne à destination des professeurs du conservatoire.	

Musique Ancienne

Avec 6 enseignants spécialisés dans le jeu sur instruments anciens, le département Musique Ancienne est susceptible d'occuper une place fédératrice dans le réseau des conservatoires Ouest Occitanie (ex Midi-Pyrénées). Mais il manque dans ce département un élément essentiel de la musique baroque : la Basse Continue (au moins une basse mélodique et un clavier pour l'harmonie).

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>- Renforcement et développement du Département Musique Ancienne par la mise en place de cours de Basse Continue</i>	<i>- Remise en place d'une classe de clavecin / orgue - Création d'une classe de violoncelle baroque et/ou de viole de gambe</i>	<i>- 12 h pédagogiques - Acquisition d'un clavecin et d'une épinette</i>
<i>Affirmer et pérenniser le rôle charnière du CMDT dans l'enseignement de la musique baroque en Occitanie</i>	<i>Mise en place d'une académie musicale (stages réguliers sur les week-ends ou les vacances) à destination d'amateurs de haut niveau, de professeurs de violon moderne souhaitant découvrir ou se perfectionner dans le jeu sur instruments anciens.</i>	<i>- Partenariat avec la médiathèque d'Albi et l'association Mus'Art, avec le soutien financier de la DRAC Occitanie - Partenariat avec l'Ensemble Baroque de Toulouse</i>



Musiques & Danses Traditionnelles

Le mode de transmission de ces musiques, essentiellement oral (donc sans partitions), est un vecteur indispensable de développement de l'oreille musicale, et d'acquisition de réflexes sur l'instrument. Par ailleurs, le lien avec la danse permet d'acquérir corporellement des compétences dans le domaine rythmique (pulsation, carrure, indépendance).

C'est dans ce lien entre la musique et la danse que ces ateliers prennent tout leur sens. C'est pourquoi une fois par mois les élèves de l'atelier de musique traditionnelle d'Albi se rendent à un atelier de danses traditionnelles à Albi (maison de quartier du Breuil) où ils peuvent jouer en situation les morceaux travaillés pendant l'atelier et pratiquer les danses traditionnelles associées au répertoire étudié. De même, l'atelier de Castres participe à de nombreuses manifestations liées au patrimoine local (feu de la Saint Jean, bal trad...).

Depuis 2021, le développement de ce champ culturel reprend et s'amplifie, à travers différentes actions :

- Mise en place d'ateliers de pratique collective destinés aux élèves en cursus ou hors cursus (sous différentes formes).
- Partenariats avec La Talvera, Tradethic et les associations de danses traditionnelles comme la maison de quartier du Breuil à Albi...
- Mise en œuvre de Bals Trads scolaires et tous publics.
- Programmation d'actions culturelles autour de groupes de musique traditionnelle (concert précédé d'interventions scolaires, d'ateliers tous publics, de stages...). Une action de grande envergure a ainsi été menée en 2021-2022 en partenariat avec le service culturel de la ville de Gaillac.

objectifs	actions	moyens
<i>Consolider la place des pratiques traditionnelles dans la formation musicale des élèves, quelle que soit leur pratique de base.</i>	<i>Mise en œuvre d'ateliers de Musiques Traditionnelles réunissant différents instruments, différents niveaux, différents âges (enfants / ados / adultes).</i>	<i>Participation au festival initié par l'association Tradethic à l'automne 2023</i>
<i>Participer au maintien de la culture des musiques et danses traditionnelles dans les écoles et les collèges.</i>	<i>Mise en œuvre de formations inter-catégorielles réunissant professeurs des écoles, intervenants en milieu scolaires et professeurs d'instrument.</i>	<i>Une formation de ce type a été mise en œuvre en 2021-2022 et en 2022-2023, dans le des formations de rentrée, et en lien avec le Projet Départemental élaboré et mené conjointement avec l'ADDA.</i>

Musique contemporaine

Alors que certains membres de l'équipe enseignante ont une pratique régulière en musique contemporaine, cette esthétique reste très peu présente au conservatoire. Il s'agit pourtant d'un pan important de la formation. A ce jour, il n'y a pas de département « Musiques contemporaines ».

Certaines initiatives pédagogiques s'appuient cependant sur des répertoires ou des techniques contemporains, notamment pour les élèves débutants (attention portée au son à travers différents types de paysages sonores, mise en musique de récits...).

Depuis de nombreuses années, sous l'impulsion d'une enseignante particulièrement compétente et investie, l'Antenne d'Albi propose un enseignement sur les *structures sonores Baschet*, instrumentarium très original dont le Cristal est le plus célèbre représentant. Conçus par deux frères sculpteurs, ces instruments sont présents dans toute la France dans les structures d'éducation (écoles, centres de formation). Peu de conservatoires peuvent s'enorgueillir de proposer un cycle de formation spécifique, véritable richesse patrimoniale du XX^{ème} siècle.

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>(Re)donner à la musique contemporaine une place de choix dans les propositions pédagogiques.</i>	<i>Mise en place de projets artistiques et culturels amenant les élèves à découvrir différents styles de Musiques Contemporaines, par l'écoute et par la pratique.</i>	<i>(Re)développer le partenariat avec le GMEA Invitation de compositeurs (commande / création).</i>

II- L'accompagnement et le développement des pratiques amateurs

(ANNEXE 10 : Répartition des pratiques musicales collectives par site d'enseignement)

Le but de l'enseignement artistique spécialisé est avant tout de permettre aux élèves d'acquérir une aisance et une autonomie suffisantes pour conserver, au-delà des années d'apprentissage, une pratique artistique riche et vivante. En effet, très peu d'élèves s'orienteront vers une carrière artistique, et l'accompagnement de ces quelques individus, même s'il est important et valorisant, ne saurait être un objectif premier.

Dans cette logique, un conservatoire peut être un véritable **Centre de Pratiques Artistiques**, et accueillir des musiciens ou danseurs amateurs ayant acquis par le passé un certain niveau, et désirant trouver un lieu susceptible de les intégrer à des projets artistiques, de leur faire rencontrer d'autres artistes amateurs, de leur permettre de s'épanouir à travers une pratique artistique de loisir.

En partenariat étroit avec l'ADDA du Tarn, le CMDT met en œuvre, depuis de nombreuses années, un accompagnement qualitatif de nombreux chœurs, ainsi que de l'Ensemble Orchestral du Tarn et de la Lyre de Lavaur (ensembles associés).

Pour poursuivre dans cette voie, de nouveaux dispositifs pédagogiques sont ou seront progressivement proposés, notamment aux publics adolescents et adultes : « coaching » de groupes existants, pratique musicale accompagnée (ateliers de pratique collective autonomes bénéficiant ponctuellement de la présence d'un professeur, ou bien inscription dans un atelier de pratique collective, avec un accompagnement pédagogique individuel restreint), intégration ponctuelle sur un projet artistique, modules projets... La mise en œuvre progressive de ces dispositifs nécessite une réflexion globale intégrant les questions de tarifs, de planification des activités, d'organisation des actions artistiques...

Diversification des Ateliers de Pratique Collective

Multiplier les propositions d'Ateliers de Pratique Collective permet d'intégrer un nombre croissant d'adolescents et d'adultes amateurs souhaitant s'inscrire dans une pratique de loisirs ou poursuivre une pratique amateur de bon niveau, sans pour autant suivre un cursus complet de formation musicale. Le CMDT s'attache à développer des propositions pouvant concerner aussi bien les personnes n'ayant pas (ou peu) eu de pratiques musicales que les musiciens de niveau avancé, en proposant des types de pratique pouvant correspondre à leurs attentes.

Pratique Collective Accompagnée (PCA)

L'instauration de ce parcours permet de ménager un espace d'apprentissage souple, particulièrement adapté aux adultes ayant eu une pratique musicale avérée, experte ou avancée, et ayant délaissé l'instrument pendant un certain nombre d'années. Ils peuvent ainsi reprendre une pratique amateur en groupe, tout en recevant un soutien instrumental (6 cours d'1h ou 12 cours de 30' à répartir dans l'année, destinés à travailler ou approfondir le répertoire de l'atelier collectif, ou bien à retrouver une technique « oubliée »). Le parcours PCA est aussi très adapté pour les élèves de niveau avancé auxquels l'évolution du parcours scolaire (lycée ou études supérieures) ne permet pas d'envisager un cursus complet en troisième cycle.

Chœurs	Chœurs d'enfants sur plusieurs Antennes
	Arioso
	Cantadis
	Cant'Azalais
	Chœur adultes Lavaur
	Ecco
	Madrigal
	Mezzo
	Pastel
	Atelier vocal Labruguière
	Arthes
	Cadensol Cadalen
	Ocea

Erudition	FM / Analyse
Danse	1 Module

Orchestres	Lyre de Lavaur
	Harmonie de Castres
	EOT
	Big Band 81
	Batterie Fanfare Graulhet

Ensembles instrumentaux	Bande de hautbois
	Ensemble de flûtes traversières
	Ateliers Jazz Albi
	Ateliers Jazz Castres
	Ateliers Jazz Gaillac
	Ateliers Musiques Actuelles Amplifiées
	Ateliers Musiques Traditionnelles
	Ateliers Musiques Anciennes
	Structures sonores Baschet

Au total, ces Pratiques Collectives nécessitent 78,5 heures d'encadrement par semaine (3,9 ETP).

Les ensembles associés

En partenariat avec l'ADDA du Tarn, le CMDT a mis en place depuis de nombreuses années des conventions spécifiques avec des chœurs ou orchestres amateurs constitués en association. Cela permet de conserver la souplesse et le dynamisme de la vie associative tout en intégrant ces groupes à la vie du conservatoire. A la rentrée 2022, un cahier des charges a été élaboré pour relancer la dynamique du dispositif et tenter d'apporter des réponses à la multiplication des sollicitations.

Mise à disposition de salles

Parmi les freins à la pratique amateur, la question du lieu de répétition est parfois cruciale. Certaines pratiques (musiques amplifiées, orchestre...) nécessitent une surface importante et/ou des équipements spécifiques (sono...).

Mettre à disposition des lieux de travail sans encadrement fait ainsi partie des priorités de ce projet d'établissement. Dans l'état actuel des locaux, la structure n'est pas en mesure de développer cette proposition de façon importante.

Coaching

Pour l'instant, cette formule d'accompagnement de groupes constitués ne fait pas partie des actions proposées par le CMDT.

En partenariat avec l'ADDA et les partenaires actifs dans le secteur des musiques actuelles, (Lo Bolegason notamment), il s'agira d'étudier les possibilités de mise en œuvre de cet accompagnement léger et souple, qui correspond souvent aux attentes de groupes constitués. C'est une pratique courante dans le domaine des musiques actuelles, mais le CMDT pourrait aussi avoir ce type de proposition pour des groupes amateurs de musique ancienne, traditionnelle ou classique.

Intégration dans des projets ponctuels

Nombre d'adolescents et d'adultes ayant acquis un bon niveau musical ou chorégraphique n'ont pas le temps de s'inscrire dans une activité hebdomadaire régulière tout au long de l'année.

C'est la raison pour laquelle le Règlement des Etudes « Danse » intègre la possibilité de s'inscrire à un module projet trimestriel, et que de nombreux stages sont proposés pendant les congés scolaires en partenariat avec l'ADDA du Tarn.

De la même façon, la mise en place de stages (orchestre symphonique, Batucada...) pourra offrir la possibilité à des musiciens amateurs du Tarn de conserver une pratique artistique sur des temps spécifiques.

Un partenaire essentiel : la Fédération Musicale du Tarn

L'objectif premier de la FMT, *rendre accessible l'écoute, la pratique et l'apprentissage de la musique au plus grand nombre* rejoint celui du CMDT. A travers un nombre impressionnant d'orchestres d'harmonie répartis sur le territoire tarnais, la FMT participe activement au maillage culturel.

Des partenariats historiques existent déjà, sous des formes diverses. C'est notamment le cas à Lavaur, où l'antenne Tarn Agout a été développée sur la base de la Lyre, devenue ensemble associé. Des liens existent avec l'OFB de Graulhet et avec l'EML de Labruguière, liens qui nécessitent d'être structurés et formalisés pour mettre en avant les enrichissements mutuels et la complémentarité en évitant les risques de concurrence. Dans cette logique, un rapprochement a été initié en 2022/2023 entre l'Orchestre d'Harmonie d'Albi et l'harmonie de l'antenne d'Albi du CMDT.

Par ailleurs, la FMT organise des stages pendant les vacances scolaires. Le CMDT diffuse l'information et incite les élèves des départements Vents et Percussions à profiter de ces belles opportunités.

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Développer quantitativement l'accueil de musiciens amateurs et d'ensembles constitués autonomes</i>	<i>Augmentation du nombre d'amateurs intégrés lors des concerts d'orchestres</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication : articles dans la presse locale, tracts en direction de publics ciblés... - Tarif spécifique
<i>Amplifier la participation à la dynamique départementale des Orchestres d'Harmonie</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Réunions avec les associations concernées - Spectacles communs - Stages élaborés et gérés en commun



III- L'Éducation Artistique et Culturelle

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Si l'enseignement artistique spécialisé reste une mission primordiale des conservatoires, il est aujourd'hui très clair que cela doit prendre appui sur un maillage d'actions d'Éducation Artistique et Culturelle « tout au long de la vie », même s'ils se concentrent essentiellement (mais pas exclusivement) sur les enfants et jeunes adolescents, et notamment les publics scolaires.

Très active dans ce secteur, l'ADDA du Tarn déploie un nombre impressionnant d'actions, en partenariat avec les structures éducatives et culturelles du département. Il s'agit notamment de permettre la rencontre avec les œuvres et les artistes, dans tous les champs d'expression artistique. Dans ce tissu d'actions, en complémentarité avec les acteurs de terrain mobilisés par l'ADDA, le CMDT apporte l'expertise d'une partie de ses artistes-enseignants, qui interviennent dans le cadre de projets co-construits avec l'ensemble des partenaires éducatifs et culturels concernés.

Sur les 1400 heures hebdomadaires de l'équipe enseignante, 104 heures sont consacrées à ces actions (soit 3 744 heures sur l'année).



REPARTITION DES HEURES SUR LES DIFFERENTS DISPOSITIFS EAC

Coordination	EAC Musique		4			
	EAC Danse		5			
	Handicap		1			
EDUCATION NATIONALE						
Dispositif	TERRITOIRE		PUBLIC	Nbre de bénéficiaires	Equivalent Heures hebdo	
Orchestres à l'Ecole ou au Collège	CASTRES	Ecole Laden	3 classes (CE2, CM1, CM2)	75	12,5	22,5
	LACAUNE	Ecole élémentaire	1 classe (CM2)	25	6	
	LAVAU	Collège Les Clauzades	Segpa + autres classes	30	4	
CHAMusique	GRAULHET	Ecole Crins	CM2	15	2	29
	GRAULHET	Collège	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40	4	
	CASTRES	Collège Jaurès	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	64	3	
	MAZAMET	Collège J-L Etienne	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40	15	
	LABRUGUIERE	Collège Montagne Noire	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	61	5	
Projets Départementaux thématiques Musique			40 classes	1 000	6	6
Accompagnement des chorales scolaires			12 classes	300	1	1
Co-éducation Musique			44 classes	1 000	12	12
Partenariat SNAT			3 classes	75	1	1
CHADanse						
CHADanse	CASTRES	Collège Pesquet		15	1,5	1,5
Co-éducation Danse				750	13,5	13,5
AUTRES PUBLICS						
Danse et cohésion sociale			centres sociaux...	35	5	5
Partenariat secteur handicap			IME, ASEI Fondation Bon Sauveur...	25	1	1
				2 785		102,5
Sensibilisation : Clés d'écoute, conférences, préparations aux spectacles, spectacles éducatifs			Médiathèques, SNAT...	3 500	2	2

Ces heures sont financées par l'état (160 000€ de subvention DRAC) et le Conseil Départemental (environ 190 000€ de budget fléché dont 62 100€ émanant du service Education).

III.1- Les actions en direction du milieu scolaire

Le Projet Départemental EAC partagé avec l'ADDA du Tarn

A travers ce dispositif tout à fait en phase avec les Parcours d'Education Artistique et Culturels préconisés depuis 2012 par les ministères de l'Education Nationale et de la Culture, le département du Tarn fait figure de pionnier en la matière puisque les Projets Départementaux sont déployés depuis de nombreuses années.

Chaque année, les projets sont élaborés conjointement par les Conseillers Pédagogiques Départementaux de l'Education Nationale, l'ADDA et le CMDT, en concertation avec les partenaires diffuseurs du territoire et la Fédération des Œuvres Laïques.

Ils comportent les trois piliers des Parcours EAC : Rencontre avec les œuvres et les artistes (apport culturel), pratique artistique, acquisition de connaissances.

Ils sont structurés autour de différentes phases complémentaires :

- Formation des Professeurs des Ecoles (assurée par les CPD avec la participation d'enseignants du CMDT)
- Elaboration d'outils pour les Professeurs des Ecoles (répertoires, référents culturels...)
- Nombre restreint d'interventions en classe par l'équipe du CMDT et/ou des artistes invités par l'ADDA
- Spectacle professionnel autour de la thématique choisie et/ou des notions abordées

Les dispositifs spécifiques : CHAM, Orchestre A l'Ecole, Orchestre Au Collège

Au fil des ans, plusieurs Classes à Horaire Aménagé ont vu le jour, afin de répondre à des objectifs partagés entre l'Education Nationale, le Conseil Départemental, et les collectivités locales. Les CHAM et CHAD du Tarn présentent une grande disparité de contenus et d'organisation, expliquant les grandes différences dans les taux d'encadrement. La comparaison entre les 4 CHAM Collège du département est assez parlante :

- CHAM Jaurès : chant choral, nécessitant l'intervention d'un seul enseignant CMDT
- CHAM Mazamet : orchestre d'harmonie, nécessitant un fort encadrement
- CHAM Labruguière : musiques actuelles
- CHAM Graulhet : en cours de redéfinition

Plus récemment (depuis 2019), quelques Orchestres à l'Ecole et au Collège ont été créés, avec le soutien des associations Orchestre à l'Ecole et Musique Espérance. Le principe de ces orchestres : Chaque semaine, les élèves participent à 1 séance en Tutti (orchestre au complet) + 1 séance en Pupitres (3 à 6 élèves jouant du même instrument).

Loin d'une volonté d'élitisme, il s'agit essentiellement de dispositifs de réussite éducative ayant pour objectifs principaux la valorisation de l'image de soi, le développement du goût de l'effort et la conscience de la valeur du collectif.

Les projets de co-éducation dans les écoles primaires (maternelle et élémentaire)

Chaque année, les intervenants en Danse et en Musique du CMDT sont sollicités par des écoles, via des fiches projets étudiées conjointement par la direction du CMDT et les CPD Education Nationale.

La configuration géographique et démographique du département amène l'équipe du CMDT à concevoir des actions avec les coordinateurs des Réseaux d'Ecoles Rurales, vecteur d'irrigation territoriale pour les enfants résidant dans les lieux les plus isolés.

La prise en charge financière de ces actions donne souvent lieu à une facturation auprès des villes, des caisses des écoles, des associations de parents d'élèves. Depuis quelques années, l'Education Nationale cofinance une partie de ces projets (via la plateforme « Adage »).

Présentation d'instruments

Certaines antennes du CMDT proposent ponctuellement des présentations d'instruments aux publics scolaires, venant ainsi alimenter, même sobrement, les Parcours d'Education Artistique et Culturelle.

C'est notamment le cas lors de la rentrée en musique instaurée par le ministère de l'Education Nationale en 2017, et pour laquelle le CMDT déploie chaque année un réseau d'actions avec les écoles partenaires.

Plusieurs Antennes organisent également des Portes Ouvertes pour permettre aux enfants scolarisés de découvrir les instruments enseignés.

Spectacles éducatifs scolaires et répétitions publiques

Les spectacles scolaires sont aujourd'hui principalement ceux qui prennent place dans les Parcours Départementaux.

Mais il fut un temps où le CMDT proposait des cycles Opus à l'Oreille et Opus à l'Orteil très appréciés par les publics scolaires et très fédérateurs pour l'équipe pédagogique. Réactiver ces dispositifs constituerait une grande richesse pour l'image du conservatoire et serait un apport précieux pour les enfants des écoles et des collègues.

Concertation avec les cadres de l'Education Nationale

Très riche et dynamique, la concertation avec les partenaires de l'Education Nationale est structurée à différents niveaux :

- Groupes Techniques réunissant les équipes de direction des principaux partenaires à la DSDEN : 3 réunions par an
- Comité de pilotage EAC (ADDA / CMDT / EN) : 5 réunions par an
- Groupes de travail réunissant les acteurs de chaque projet : en fonction des besoins

III.2- Les autres dispositifs éducatifs

A travers des partenariats établis avec différentes structures institutionnelles ou associatives du territoire, le CMDT a pour volonté de se positionner comme lieu ressource pour accompagner les actions culturelles menées en direction des publics éloignés ou empêchés.

Cet axe de travail nécessite une réflexion de fond, appuyée sur un recensement des structures potentiellement partenaires. Cela permettrait de construire une offre structurée et pérenne.

Secteur Petite Enfance

Quelques actions ponctuelles ont déjà été menées. Le développement des actions en direction du très jeune public nécessiterait le recrutement d'un personnel qualifié, titulaire du DUMI, ayant reçu une formation spécifique pour le secteur petite enfance.

Actions en direction de publics socialement défavorisés

Le Conseil Départemental, via son service Solidarité, finance 5 heures hebdomadaires pour un dispositif Danse et cohésion sociale qui permet à différents publics de s'épanouir dans une activité collective, tout en renouant avec un corps souvent bien abimé. Ces ateliers sont menés en partenariat avec différentes associations identifiées par les agents du Conseil Départemental.

Par ailleurs, la direction du CMDT a été sollicitée en 2023 par différentes structures œuvrant pour la l'insertion ou la réinsertion de publics pris en charge par l'administration judiciaire ou pénitentiaire :

- Centre de détention de Saint-Sulpice-La-Pointe
Projet : Mise en place d'ateliers Percussions au sein du centre de détention
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (Albi)
Projet : Invitation de jeunes pris en charge par la PJJ sur des spectacles d'élèves ou des spectacles professionnels

Intervention en milieu spécialisé (handicap)

Le conservatoire a pour vocation de s'intéresser à tous les publics tarnais. Afin d'élaborer des actions en direction des publics en situation de handicap, une enseignante s'est vu attribuer 1h de décharge depuis 2019.

Les missions des Référents Handicap présents dans de nombreux conservatoires aujourd'hui est définie dans un guide pratique ***Pour un enseignement artistique accessible –Danse, Musique, Théâtre*** réalisé en 2020 par l'association ***MESH (Musique Et Situations de Handicap)***, avec la collaboration du bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles au sein de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture.

Deux axes principaux sont à développer :

- Accompagner l'accueil des élèves en situation de handicap, dans un but d'inclusion souple et adaptée aux activités quotidiennes du conservatoire (accueil des familles, élaboration de parcours individualisés en concertation avec les enseignants qui accueilleront l'élève).
- Elaborer des partenariats avec les structures d'accueil spécialisées (recensement des structures tarnaises, prise de contact, élaboration d'actions ponctuelles ou pérennes).

Développer ce deuxième axe nécessiterait le recrutement d'un personnel qualifié, formé auprès de l'association MESH.

Cependant, plusieurs actions ont déjà été initiées, par suite de rencontres ou de sollicitations de la part de structures devenues partenaires.

La fondation du Bon Sauveur d'Alby

- Ateliers de pratique artistique (chant // percussions // danse) en direction d'enfants ou adolescents malvoyants, mais aussi avec un groupe d'adolescents sourds ou malentendants, avec troubles associés.

L'ASEI de Carmaux

- Projet en cours d'élaboration en lien avec la ville de Carmaux.
1 élève issu de l'ASEI inscrit en guitare.
En perspective, mise en place d'un cycle de concerts d'élèves du conservatoire et ateliers de pratique artistique (percussions).

L'IME de Florentin

- Partenariat en cours d'élaboration, basé dans un premier temps sur des rencontres d'ordre culturel (prestations publiques au sein de l'établissement).

La résidence Foch à Mazamet

- Chorale réunissant des personnes de tous âges, tous horizons géographiques et sociologiques, ayant pour point commun une perte des repères sociaux et un besoin de renouer avec le collectif.

Le CHIC - Centre Hospitalier intercommunal Castres-Mazamet

- Partenariat en cours d'élaboration, basé dans un premier temps sur des animations musicales assurées par les élèves du conservatoire sous la conduite d'un groupe d'enseignants.

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Améliorer l'inclusion des élèves en situation de handicap</i>	<i>Assurer l'accessibilité PMR dans les lieux d'enseignement</i>	<i>Question des locaux à aborder en conseils d'antennes</i>
	<i>Organiser systématiquement un accueil des familles lors de l'inscription</i>	<i>Augmenter le temps de décharge du Référent Handicap</i>
<i>Structurer les actions en direction des publics accueillis dans les structures spécialisées</i>	<i>Faire un inventaire des structures potentiellement partenaires</i>	
<i>Consolider et pérenniser les partenariats existants</i>	<i>Rédiger une convention pluriannuelle spécifiant les modalités de collaboration entre le conservatoire et les structures d'accueil des personnes en situation de handicap.</i>	
	<i>Augmenter la régularité des ateliers Percussions</i>	<i>Créer un poste de musicien intervenant spécialisé (3h hebdo)</i>
<i>Diversifier les actions</i>	<i>Accueil sur des spectacles, organisation de petits concerts hors les murs...</i>	

IV- L'animation culturelle du territoire et la sensibilisation : publics et actions

Affirmer l'implication de l'établissement dans la vie culturelle du département est un des enjeux forts de ce projet d'établissement. Cela donne tout son sens au Rayonnement Départemental du conservatoire, dont le souhait est d'être identifié comme pôle d'excellence et non comme un lieu d'élitisme.

Et parce que tout apprentissage est d'abord et avant tout culturel, les élèves sont fortement invités à fréquenter les lieux de spectacle et les musées, profitant du dynamisme culturel tarnais.

Il s'agit donc en premier lieu d'accompagner la programmation des structures culturelles du département : services culturels municipaux ou intercommunaux, salles de spectacle, festivals... La direction du CMDT s'attache à mobiliser les élèves et leurs enseignants autour de spectacles choisis, en organisant des rencontres avec les artistes, des ateliers, des stages, des master-classes... Aussi souvent que possible, les élèves accueillent le public par des avant-scène ou des premières parties, parfois en compagnie des artistes programmés.

Il s'agit aussi d'imaginer, au sein d'une programmation directement élaborée et portée par le conservatoire, des dispositifs variés en direction des publics « non-inscrits ». Ces dispositifs n'ont pas pour vocation de conduire à l'inscription de ces publics « nouveaux », mais bien de proposer une action culturelle « nourrissante » en direction du plus grand nombre. Cette action culturelle revêt deux formes pouvant être corrélées : la **diffusion** et la **pratique artistique**.

L'un des enjeux du présent projet est de décliner différents types d'actions de diffusion (spectacles, restitutions, performances, flash-mobs, animations...) et d'ateliers de pratiques (stages, master-classes...), et de faire en sorte que ces actions ne se déroulent pas seulement au sein du conservatoire, ou avec le public inscrit au conservatoire. Le développement des productions Hors Les Murs est donc une priorité au regard des objectifs d'animation du territoire.

Pour mener à bien la mise en œuvre de ces dispositifs variés, le conservatoire s'attache à développer un partenariat étroit avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire. En contact avec leur public, ils sont les plus à même de mobiliser largement et de relayer nos actions. Ils savent comment créer des situations propices à la rencontre, aider à l'instauration d'un climat d'écoute et d'échange.

Les projets élaborés dans le cadre de ces actions de sensibilisation font l'objet d'une réflexion concernant la médiation à mettre en œuvre pour accompagner les spectacles : attiser la curiosité, partager ses goûts, être à l'écoute des diversités culturelles... être un « passeur de culture » sans oublier que l'appétit de découvrir de nouveaux champs culturels peut difficilement se développer lorsqu'on sent que sa propre culture est méprisée ou niée.

Quel que soit le domaine artistique, une attention particulière est ainsi portée à la façon de présenter les actions, dont la vocation d'élargissement culturel est pensée dans le respect de l'égalité de toutes les cultures.

IV.1- La diffusion des élèves : objectifs, formats et modalités de mise en œuvre

(ANNEXE 11 : Critères d'élaboration des Projets pédagogiques et artistiques)

Véritable outil pédagogique, la diffusion des élèves a d'abord pour vocation de donner du sens aux apprentissages, d'apporter une motivation qui s'appuie sur une mise en jeu artistique, et de permettre aux apprentis artistes d'acquérir des savoirs et savoir-faire dans le domaine du spectacle vivant.

Mais c'est aussi un vecteur d'animation du territoire, permettant de densifier la saison culturelle. En se produisant fréquemment et dans les lieux les plus divers, les élèves véhiculent une image du conservatoire comme lieu de pratique artistique non élitiste et ouvert à tous.

La logique qui préside à cette programmation est à la fois artistique et éducative. L'enjeu est de permettre une appropriation pédagogique dans le cadre des cours, mais aussi de motiver la mise en place de stages, ateliers, master-classes en lien avec des spectacles professionnels.

La diversification des formes de prestations publiques est l'un des objectifs du projet d'établissement. Ces formes, souvent élaborées en concertation avec les partenaires, sont en constante évolution. Elles viennent enrichir le parcours de formation des élèves qui sont amenés à découvrir différentes façons de s'adresser au public, afin d'apprendre progressivement à gérer leur trac.

► Auditions de classes

Moments d'échange liés essentiellement à la vie de la classe, organisés directement par les professeurs.

Lieu(x) de diffusion : conservatoire

Public : familles des élèves, usagers du conservatoire

Coordination : professeur organisateur

Communication : pas de supports de communications

Location : pas de location de piano ou de matériel

Technique : pas de moyens techniques (son, lumière)

Transport de matériel, installation : Exceptionnellement sur demande, après validation du responsable d'antenne, au même titre que certaines actions pédagogiques

► Petits concerts

Prestations plus ouvertes, donnant lieu à des croisements entre différentes pratiques ou différentes esthétiques, pouvant éventuellement être thématiques. Ces restitutions publiques peuvent être élaborées en lien avec un spectacle programmé sur le territoire, venant contribuer aux actions de sensibilisation mises en place avec le partenaire diffuseur.

Lieu(x) de diffusion : conservatoire ou Hors Les Murs (maison de retraite, centres de loisirs, locaux associatifs...)

Public : familles des élèves, usagers du conservatoire, usagers du lieu de diffusion

Coordination : professeur organisateur

Communication : affiches réalisées à partir d'une affiche-type, newsletter

Location : location de piano possible après validation par la direction

Technique : pas de moyens techniques (son, lumière)

Transport de matériel, installation : sur demande

► Impromptus

Petites formes courtes, envisagées comme des surprises à l'attention du plus grand nombre.

Public : tous publics présents sur le lieu de diffusion

Lieu(x) de diffusion : dans la rue, ou dans des lieux publics à un moment d'affluence

Public : familles des élèves, public présent sur le lieu au moment de la prestation

Coordination : un membre de l'équipe pédagogique

Communication : pas de communication (c'est le principe même du dispositif)

Location : pas de location de matériel

Technique : sonorisation si nécessaire (grâce à l'achat de matériel autonome)

Transport de matériel, installation : oui

► Avant-Scènes ou Premières parties

Petites formes musicales et/ou chorégraphiques, pour accueillir le public avant un spectacle. Les Avant-Scènes se déroulent avant l'entrée en salle, les Premières parties sur scène

Lieu(x) de diffusion : salle de spectacle au hall d'accueil

Public : tous publics

Coordination : porteur du projet

Communication : intégrée à la communication du lieu de diffusion, relayée sur le site et facebook

Location : si nécessaire (piano...)

Technique : oui (son / lumière)

Transport de matériel, installation : oui

► Spectacles

Prestation plus ambitieuse, donnant lieu à un travail sur le long terme, parfois avec le soutien d'artistes professionnels. La plupart du temps, plusieurs classes y participent. Systématiquement, la plus grande mixité est recherchée : type d'expression artistique (musique / danse), esthétique (classique / jazz / contemporain...), âge et niveau des participants, amateurs / professionnels. L'enjeu pédagogique est clairement explicité (Annexe 10 : Fiche Projet et critères de validation)

Lieu(x) de diffusion : salle de spectacle, église, lieu dédié

Public : familles des élèves, usagers du conservatoire, tous publics

Coordination : porteur du projet

Communication : affiches et tracts dans les lieux publics, newsletter, site, facebook

Location : oui

Technique : oui (son / lumière)

Transport de matériel, installation : oui

Certaines de ces situations de diffusion découlent de partenariats et/ou les alimentent. C'est le cas notamment avec les Médiathèques, les Musées...

► **Musée Toulouse Lautrec (Albi), Médiathèques (Albi, Carmaux), Musée d'Art Moderne de Cordes...**

Prestation faisant intervenir des élèves musiciens et danseurs, dans le cadre du partenariat établi.

Lieu(x) de diffusion : établissement partenaire

Public : familles des élèves, usagers du conservatoire, usagers du musée

Coordination : un membre de l'équipe pédagogique

Communication : intégrée à la communication du lieu partenaire, relayée sur le site et facebook

Location : oui

Technique : oui (son / lumière)

Transport de matériel, installation : oui

Chaque action de diffusion est portée et organisée par 1 enseignant référent, dont la mission est de

- Recueillir les informations nécessaires à la bonne marche de l'action
- Organiser des réunions, rédiger des comptes-rendus, les adresser à la direction adjointe
- Rédiger et tenir à jour la Fiche Technique
- Être présent lors du RV technique organisé par les régisseurs (installation scène, transport du matériel...)
- Rédiger les brouillons des courriers d'information à l'attention des élèves et des familles (ce qui nécessite le recueil précis de l'ensemble des informations devant figurer sur le courrier)
- Être présent le jour de l'action et gérer son déroulement

IV.2- Les partenariats culturels : Patrimoine & Création

L'ADDA du Tarn

Cap Découverte

La SNAT - Albi

L'Apollo - Mazamet

Le Rond-Point - Labruguière

Le Théâtre - Castres

Le Forum - Graulhet

Le GMEA - Albi

Lo Bolegason - Castres

Les services culturels municipaux ou intercommunaux

IV.3- Les lieux de diffusion

Un inventaire des salles de diffusion du département est en cours de réalisation (dimensions, équipement, contraintes éventuelles, contacts...)

IV.4- Vers une saison culturelle portée par le CMDT et l'ADDA

Elaborer et mettre en œuvre une véritable saison culturelle nécessiterait :

- Des lieux de diffusion dédiés
- Une équipe technique renforcée
- Un budget spécifique

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Diversifier les collaborations avec les structures culturelles</i>	<i>Mise en œuvre de spectacles réunissant élèves et artistes professionnels</i>	<i>Concertation, conventions, budget stages</i>
<i>Fluidifier la mise en œuvre des spectacles</i>		<i>Procédures d'élaboration de la saison : vers une élaboration collective en CODIR</i>
<i>Aller au plus près des publics.</i>	<i>Formes courtes proposées dans des lieux publics, voire chez l'habitant.</i>	<i>Mobiliser les élèves de cycle 3, susceptibles de donner envie de venir aux spectacles</i>
<i>Attiser la curiosité, donner le goût de découvrir, apporter des clés de compréhension et des repères culturels.</i>	<i>Mise en place d'une médiation culturelle accompagnant la communication sur les spectacles.</i>	
	<i>Adaptation des formats de diffusion (durée et forme des spectacles).</i>	<i>Attention portée à la présentation des spectacles, visant à rendre accessibles toutes les formes d'expression artistique.</i>
<i>Développer l'envie de partager en famille un moment de spectacle.</i>	<i>Développement d'une communication spécifique prenant appui sur les spectacles éducatifs</i>	<i>Réalisation d'outils-mémoire, en partenariat avec le corps enseignant.</i>

LES PUBLICS

I- Les publics inscrits

I.1- Evolution des effectifs depuis 2018 (nombre d'élèves inscrits au 31/10)

Antenne	Responsable	Site	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
ALBAN	Dany DELUGA	Alban	18		30		30		36		28	
ALBI	Nicolas STORCHI	Albi	560		583		512		549		609	
TARN AGOUT	Nicolas MESSONNIER	Lavaur	169	196	164	187	156	183	181	211	212	247
		St-Sulpice	27		23		27		30		35	
GAILLAC	Anne GARCIA	Gaillac	177		190		180		212		225	
GRAULHET	Roberto SALVATTI	Graulhet	41		44		40		46		41	
HTO	Recrutement en cours	Brassac	21	98	21	59	20	59	15	79	13	89
		Lacaune	62		29		18		45		47	
		Murat	4		2		6		6		6	
		Vabre	11		7		15		13		23	
NORD	Anne-Marie CASTAGNER	Carmaux	32	48	42	53	34	49	51	68	50	78
		Cordes	16		11		15		17		28	
PAYS D'AUTAN	Marc MARUEJOULS	Castres	447	507	428	512	374	433	422	490	442	496
		Labruguière	32		49		29		32		18	
		Mazamet	28		35		30		36		36	
REALMONT	Christine CANER	Réalmont	45		52		32		45		46	
			1690		1710		1518		1736		1859	

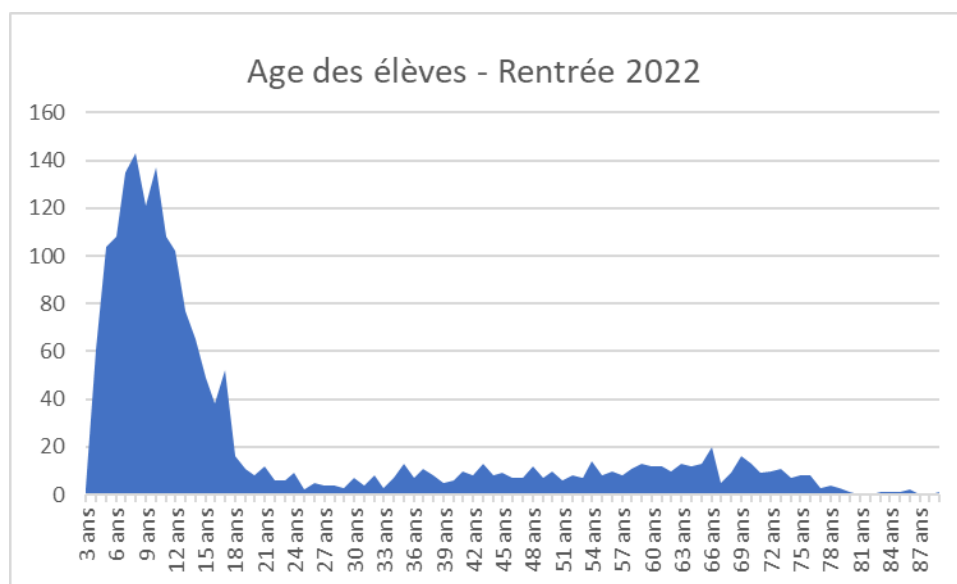
Après une baisse sensible et facilement compréhensible au moment de la crise sanitaire de 2020, les effectifs du CMDT sont en très forte augmentation à la rentrée 2022, dépassant largement les effectifs avant Covid.

Les capacités d'accueil ont aujourd'hui atteint un seuil difficile à dépasser, tant en termes pratiques (les locaux atteignent un taux d'occupation maximal dans la plupart des antennes) qu'en termes de ressources humaines (très peu de sous-service dans l'équipe pédagogique, le peu de temps restant disponible étant dû aux fluctuations « naturelles » des classes : déménagements, abandons, départ des grands élèves après le Baccalauréat...). Sur l'ensemble du département, près de 200 pré-inscriptions n'ont pu être satisfaites à la rentrée 2022. La principale marge de manœuvre réside dans une augmentation des effectifs des ateliers de pratique collective, même si certains ont déjà atteint un seuil critique.

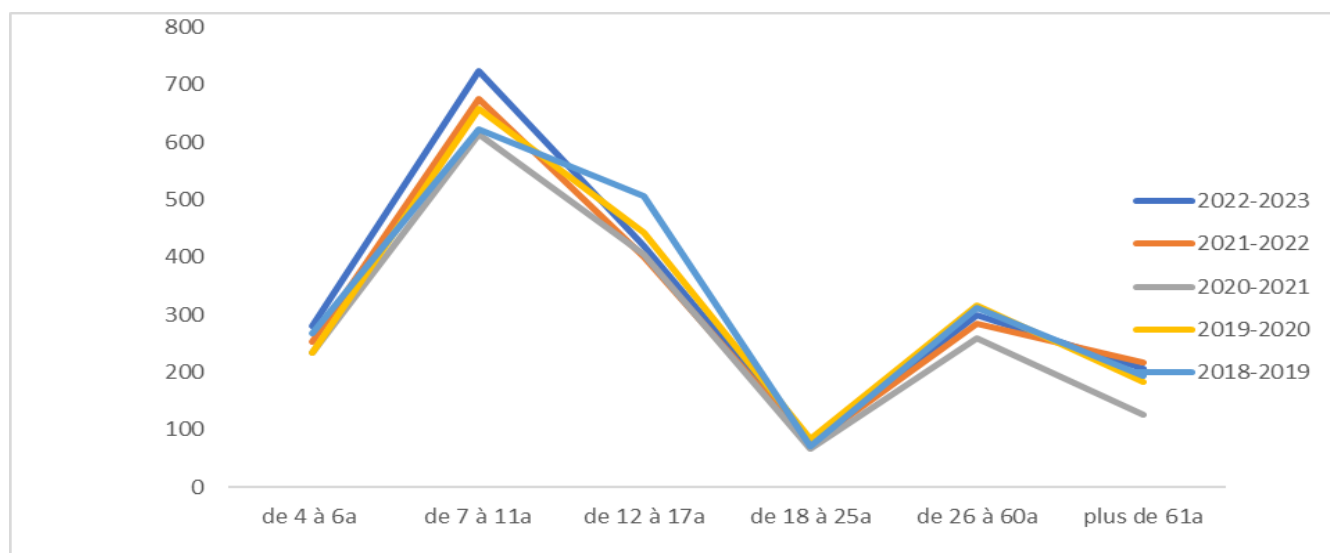
A noter : sur les **1859 élèves** inscrits en novembre 2022, 158 suivent un double cursus (souvent Musique et Danse), ce qui engendre **2017 scolarités** pour l'ensemble des antennes.

I.2- L'âge des élèves

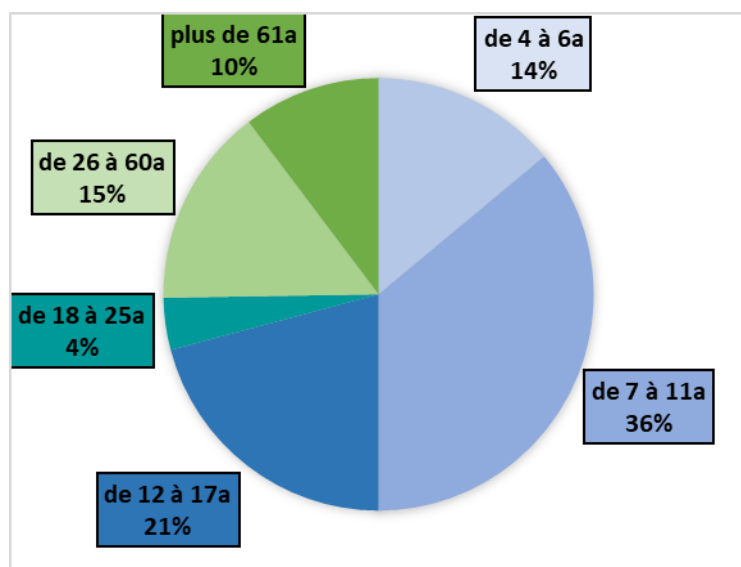
75% des élèves inscrits au conservatoire ont moins de 26 ans.



Il est intéressant de noter que l'augmentation des effectifs de ces deux dernières années concerne un fort accroissement du nombre de jeunes élèves, alors que le nombre d'élèves adultes est en légère baisse (baisse qui peut s'expliquer par la désaffection des chœurs adultes et des orchestres amateurs qui n'ont pas pu travailler pendant la crise sanitaire, même lorsque la reprise des activités a été autorisée pour les élèves inscrits en cursus).



Une analyse détaillée par tranches d'âge fait apparaître, comme dans la plupart des structures éducatives et culturelles, un déficit de publics chez les 18 / 25 ans.

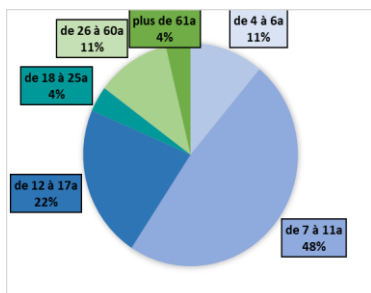


Le faible pourcentage d'adolescents et de jeunes adultes inscrits au Conservatoire s'explique en grande partie par les difficultés liées aux études ou à l'entrée dans la vie active (éloignement, manque de temps). En effet, la plupart des bacheliers se tournent vers Toulouse pour leurs études supérieures. Cependant, il est dommage que les élèves ayant atteint un niveau avancé ne puissent trouver au conservatoire des dispositifs leur permettant de conserver une pratique artistique.

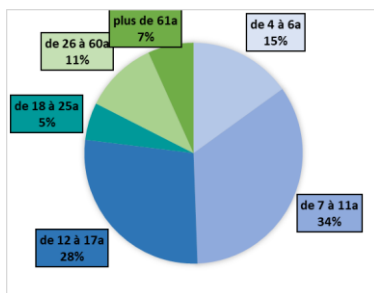
objectifs	actions	moyens
<i>Permettre aux adolescents et aux jeunes adultes de conserver une pratique artistique au conservatoire malgré les contraintes liées à leurs études ou à l'entrée dans la vie active</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un cursus intermédiaire permettant aux élèves avancés de conserver une pratique régulière de leur instrument en privilégiant une pratique collective hebdomadaire : « Pratique Collective Accompagnée » (cf Annexe 1, Règlement des Etudes) - Augmentation du nombre d'ateliers de Pratique Collective, notamment le samedi - Possibilité de participer ponctuellement à un projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la tarification (instauration de frais d'inscription permettant la participation ponctuelle aux projets, PCA...) - Augmenter le nombre de propositions le samedi - Augmentation des heures d'enseignement consacrées à l'encadrement d'ateliers de Pratique Collective - Développement d'ateliers autonomes avec encadrement ponctuel

Âges des élèves selon les antennes

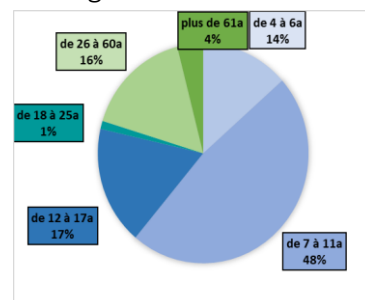
Monts d'Alban



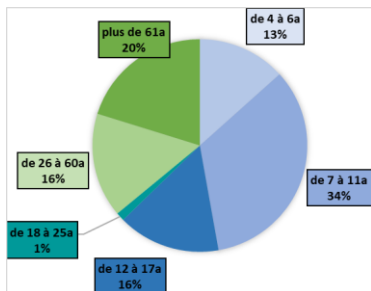
Albi



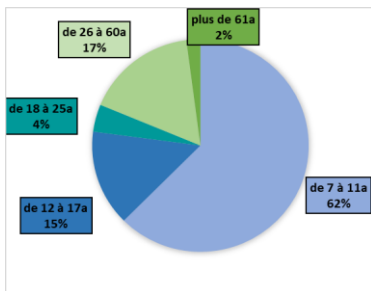
Tarn Agout



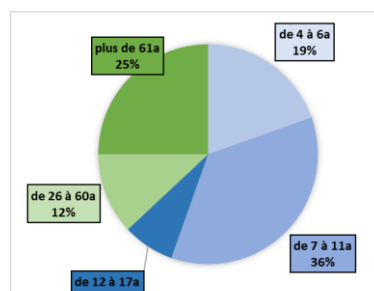
Gaillac



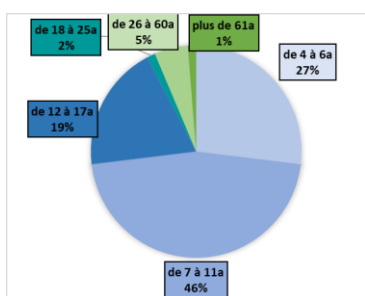
Graulhet



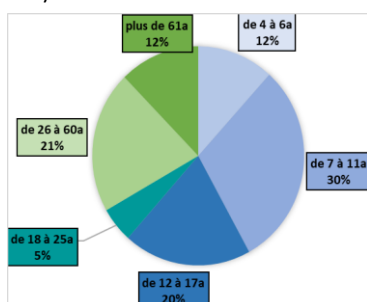
Hautes Terres d'Oc



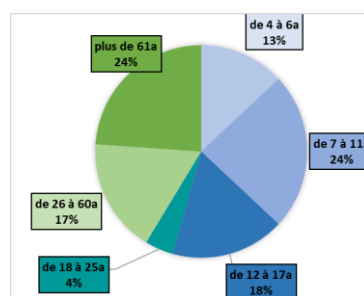
Nord



Pays d'Autan



Réalmont



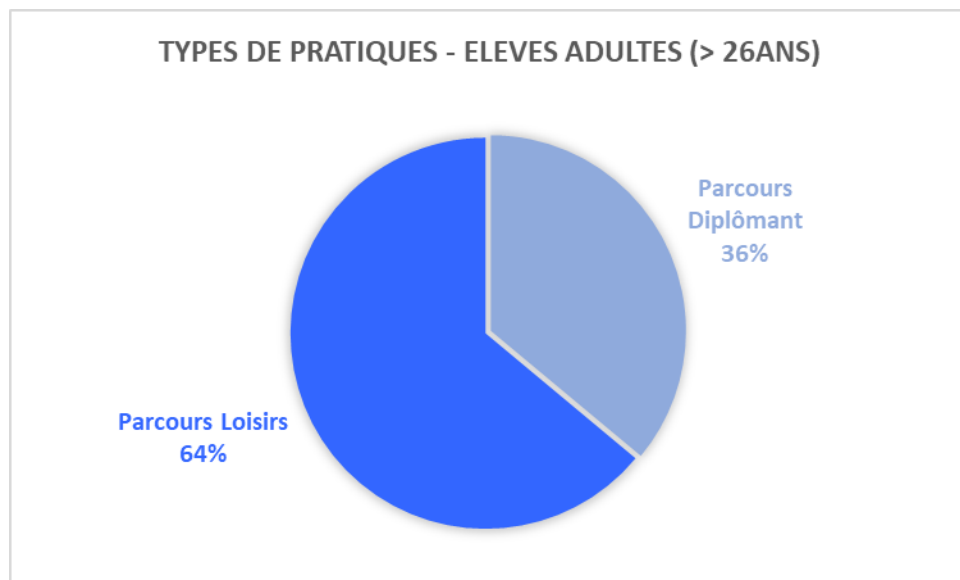
La répartition par âges des élèves dépend de plusieurs facteurs : nombre de cours d'éveil/initiation proposés (pas d'éveil à Graulhet, donc pas d'élèves de moins de 7 ans), cycle 3 seulement sur certaines antennes, concentrant les élèves pré-adolescents et adolescents poursuivant des études en cursus diplômant...

La proportion d'élèves adultes dépend en grande partie des activités disponibles sur l'antenne (notamment de la présence de chœurs ou orchestres dédiés aux adultes...). Comme on va le voir dans le chapitre suivant, la grande majorité de ces élèves adultes est inscrite dans un atelier de Pratique Collective.

La place des adultes

L'accueil des élèves adultes au conservatoire constitue un questionnement important pour une partie des élus du SMIX.

Une analyse détaillée des inscriptions peut apporter des éclaircissements.



Sur les 470 adultes inscrits (plus de 26 ans), un tiers seulement (160 élèves) suivent un parcours incluant un cours individuel de chant ou d'instrument. La plupart d'entre eux ont déjà un niveau avancé, et certains viennent au CMDT pour mener à bien un projet de professionnalisation ou de reconversion professionnelle.

Parmi ces 160 élèves adultes, seuls 87 sont en début d'apprentissage. Comme le précise le règlement des études, le parcours ados / adultes débutant est limité dans le temps, et le but est que ces élèves intègrent le plus rapidement possible des ateliers de pratique collective.

Comme le mentionnent les statuts, ces élèves ne sont pas prioritaires. Ils occupent donc des heures d'enseignement qui resteraient vacantes.

Quant aux adultes inscrits dans les ateliers de Pratique Collective (chœurs ou orchestres), ils participent activement à la vie du conservatoire, et occupent une place majeure dans la mission d'animation culturelle des territoires.

I.3- La répartition géographique des élèves

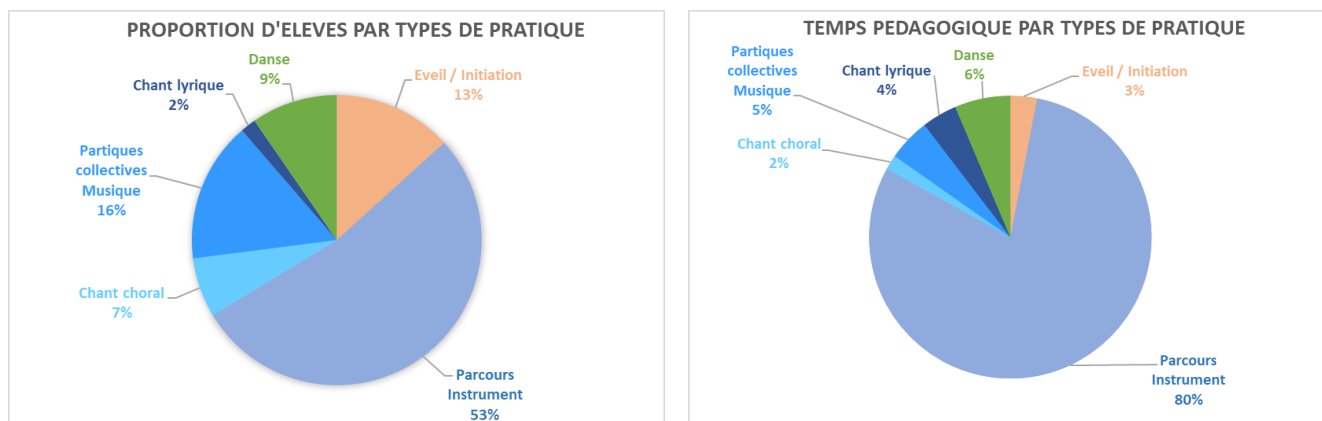
Territoire adhérent	Heures d'enseignement sur l'Antenne	Nombre de scolarités sur l'antenne	Nombre d'élèves accueillis sur l'antenne	élèves issus du territoire adhérent	élèves du territoire fréquentant une autre antenne	Nombre total d'élèves issus du territoire adhérent	élèves issus d'un autre territoire adhérent	élèves issus d'un territoire non adhérent	
ALBI	402h	695	609	436	22	458	47	126	dont 70 CA Albigeois
CARMAUX	35h	53	50	22	7	29	2	26	dont 23 CC Carmausin Segala (3CS)
CORDES	12h	28	28	9	4	13	1	18	dont 16 CC du Cordais et du Causse
GAILLAC	130h	234	225	119	15	134	22	84	dont 73 CA Gaillac-Graulhet
GRAULHET	40h	48	41	20	8	28	7	14	dont 04
REALMONT	27h	48	46	13	5	18	10	23	dont 13 CC Centre Tarn
CACM	338h	540	496	383	12	395	23	90	
CCMAV	20h	28	28	25	10	35	0	3	
CCML	32h	53	53	40	22	62	8	5	
BRASSAC		13	13	4	3	7	8	1	dont 01
VABRE		24	23	12	2	14	6	5	dont 05
CCTA	145h	253	247	211	27	238	3	33	
	1181h	2017	1859			1431		428	

1431 élèves (77% des inscrits) résident dans un territoire adhérent

23% des inscrits résident donc dans des localités ne faisant pas partie des territoires adhérents.

Sur ces 428 élèves, 42 résident dans un autre département que le Tarn, dont 16 sont inscrits dans un parcours comportant un cours individuel. Parmi ces 16 élèves, on trouve une majorité d'étudiants...

I.4- La répartition des élèves par champs d'activité

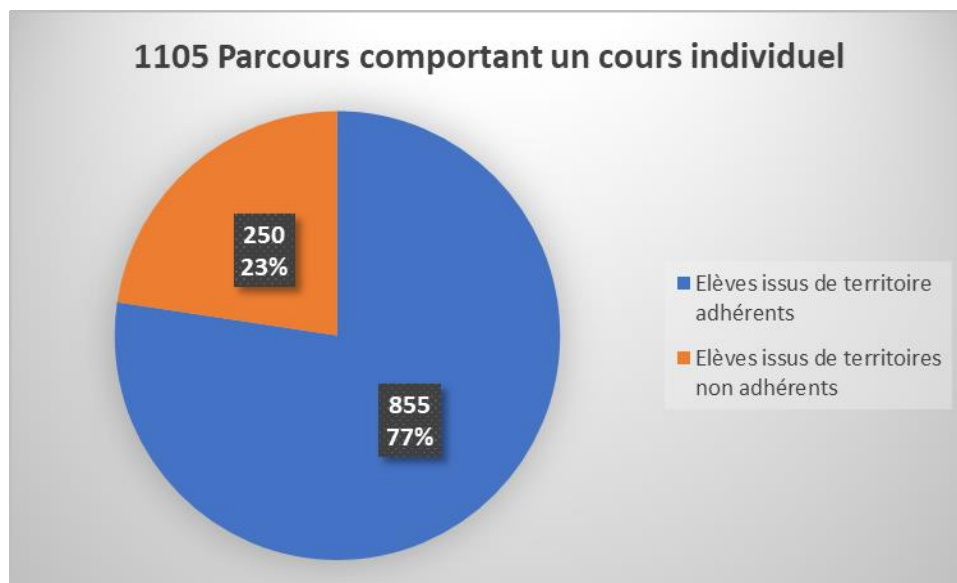


Sans surprise, le parcours *Instrument* est le plus « couteux » en temps pédagogique.

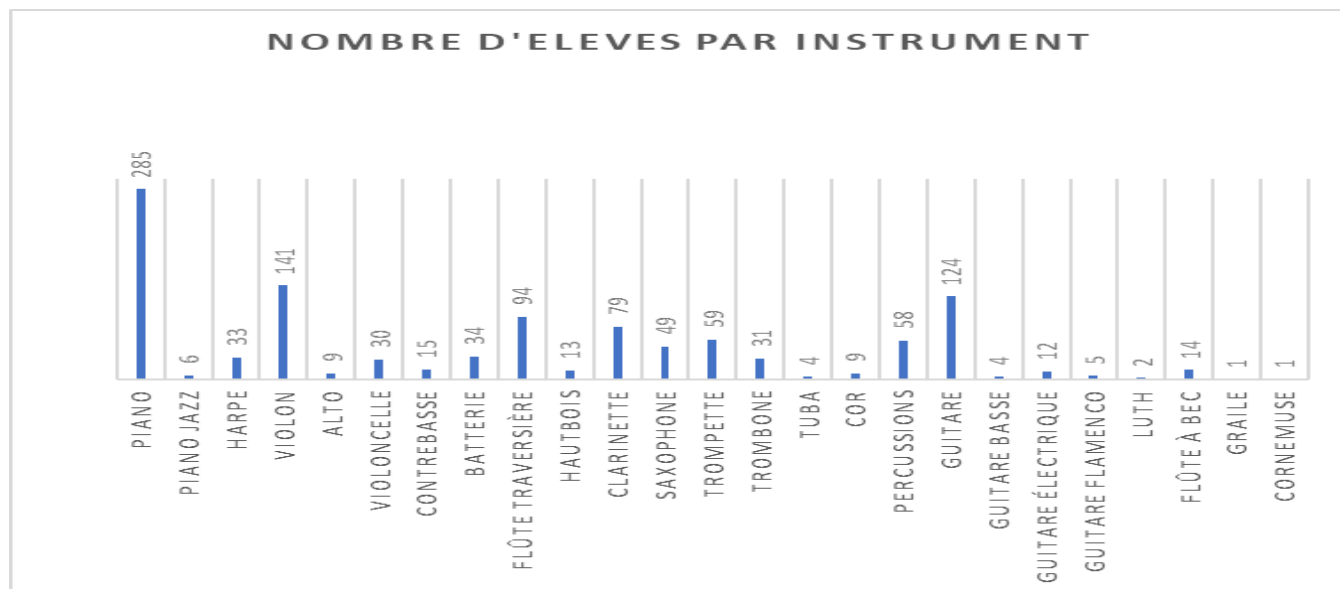
Les cours d'éveil / initiation représentent une forte demande de la part des usagers. Mais il convient de prêter attention à la corrélation entre le nombre d'élèves inscrits dans cette *Entrée dans les Arts* et le nombre de place disponibles dans les parcours *Instrument*.

Typologie des parcours

Sur les 2017 scolarités, 1105 (54,8%) comportent un cours individuel. 23% de ces élèves bénéficiant de cours individuels sont issus de territoires non adhérents.



Le parcours Instrument



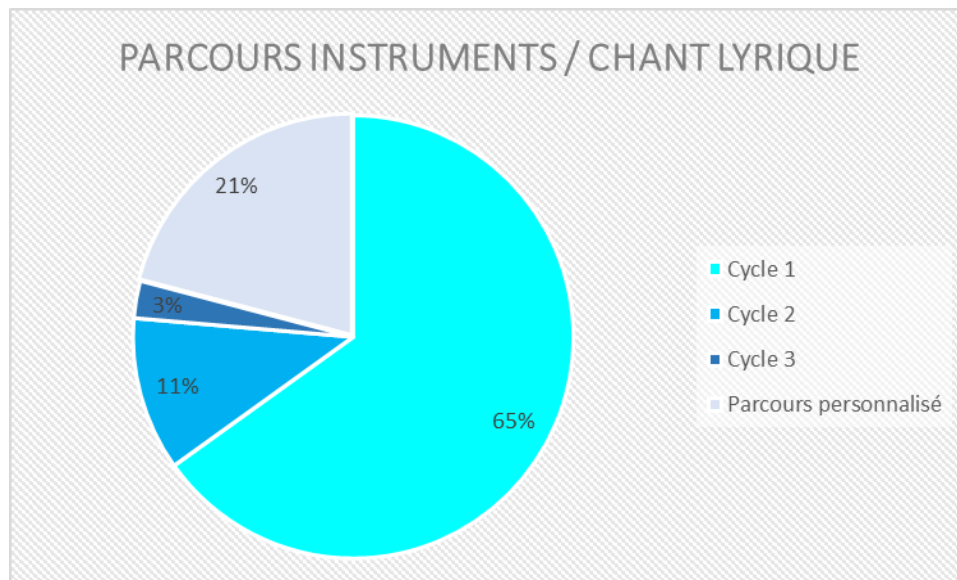
L'analyse des effectifs par classe d'instrument permet de visualiser les classes qui nécessitent un renforcement : Alto (il faudrait au moins autant d'altistes que de violoncellistes), Tuba, Cor...

Certains instruments paraissent sous-représentés (Luth, Graïlle, Cornemuse), mais sont en fait des instruments surtout présents dans les ateliers de Pratique Collective, pour lesquels certains élèves en début de formation reçoivent un cours individuel.

I.5 La répartition des élèves par niveaux

Musique

1543 élèves en Parcours Diplômant ou Parcours Personnalisé (y compris les Parcours Chant Choral)

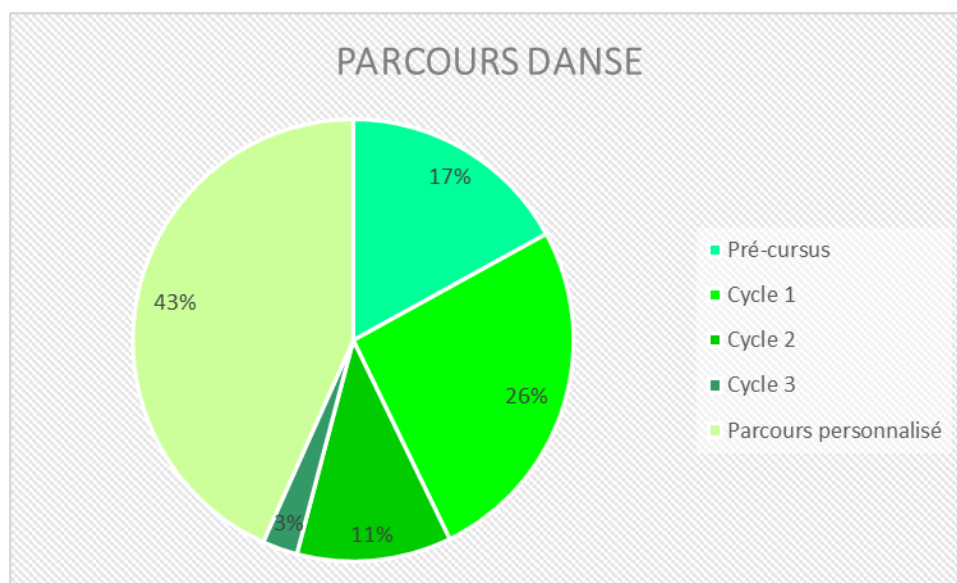


Le nombre d'élèves inscrits en cycle 2 et cycle 3 reste proportionnellement assez faible.

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Rééquilibrer le cursus Musique</i>	<i>Augmenter l'effectif des cycles 2 et 3</i>	<i>Permettre aux élèves ayant commencé leurs études artistiques au CMDT en tant que résidant d'une collectivité adhérente de conserver la tarification au quotient s'ils déménagent dans une commune non conventionnée.</i> <i>Augmenter l'attractivité des cycles 2 et 3 en élargissant la palette des propositions pédagogiques.</i>

Danse

199 élèves en Parcours diplômant (du pré-cursus au Cycle III) ou en Parcours Personnalisé



<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Développer le cycle III</i>	<i>Adaptation des emplois du temps</i> <i>Développement de propositions pédagogiques innovantes et attractives</i>	<i>Multiplier les cours et ateliers le samedi, afin de conserver les élèves qui suivent des études supérieures à Toulouse</i> <i>Développer les stages de perfectionnement</i>

I.6- La répartition socio-économique des familles

Les outils récemment créés pour élaborer ce projet d'établissement permettront à terme de fournir une analyse détaillée des typologies sociologiques du public inscrit.

II- Les publics non-inscrits

En marge du travail présenté dans les pages précédentes, certaines actions mises en œuvre concernent les publics non-inscrits.

Il s'agit en premier lieu des actions d'Education Artistique et Culturelle décrites dans les pages 42 à 45, ainsi que les actions de diffusion décrites dans les pages 50 à 53.

Mais le conservatoire développe aussi, seul ou en partenariat avec l'ADDA, des stages ou ateliers ponctuels destinés à un large public.

C'est dans cette logique que sont organisés plusieurs fois par an des stages de Danse, rassemblant des élèves issus des antennes de Castres et d'Albi, ainsi que des danseurs et danseuses issues d'autres écoles de danse du territoire.

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Augmenter le nombre de propositions adressées aux publics non-inscrits</i>	<i>Stages de chant choral débutant</i> <i>Ateliers percussions (Batucada)</i> <i>Portes Ouverts avec découverte des instruments</i>	<i>Décharges horaires</i> <i>ou Heures Supplémentaires</i>

L'ADMINISTRATION DU CMDT

Le CMDT étant régi par un Syndicat Mixte, toutes les fonctions support (RH, comptabilité, suivi administratif) sont assurées par les agents du SMIX.

Depuis 2015, un logiciel spécifique est conçu pour gérer de nombreux aspects de la vie du conservatoire : fiches de service des agents, frais de déplacements, inscriptions, scolarité des élèves, absences, évaluations, calcul des cotisations...

Par ailleurs, les services administratifs disposent de logiciels dédiés à la gestion RH et à la comptabilité, en lien avec le Trésor Public.

Le suivi informatique, qui représente une mission vitale pour la vie quotidienne du conservatoire, induit un temps de travail très important, et ne peut être confié qu'à un personnel ayant des qualifications très affirmées tant dans le domaine informatique que dans la parfaite connaissance de tous les aspects de la vie d'un conservatoire. Cette mission, confiée à l'un des Responsables d'Antenne pendant la phase de développement du logiciel, justifierait aujourd'hui le recrutement d'un agent à temps plein.

I- Les services « support »

Assurées par une équipe réunie à la Direction Départementale, ces fonctions « invisibles » sont indispensables à la bonne marche quotidienne du CMDT.

Afin que chacun (agents, usagers, partenaires) puisse identifier clairement le rôle et les missions des différents membres de l'équipe administrative et technique, un organigramme est régulièrement mis à jour, et un répertoire des outils et procédures est en cours d'élaboration.

II- Opéra, une interface unique de gestion

Le logiciel *Hémiole*, devenu *Opéra* en janvier 2021, est encore en cours de développement (développement confié à une entreprise privée). Après avoir connu des temps difficiles, cette plateforme est de plus en plus opérationnelle. Mais de nombreux modules demandent à être créés ou réadaptés.

- Module Archivage et Echange de documents
- Module inscription aux cours avec les professeurs accompagnateurs

GOUVERNANCE ET INSTANCES DE CONCERTATION

I- Le Comité Syndical et l'exécutif

Le CMDT est géré par un syndicat mixte dont les élus se réunissent dans le cadre d'un Comité Syndical, instance délibérante qui décide et valide les décisions les plus importantes (budget, tableau RH, recrutements...).

Le Comité Syndical est renouvelé à l'occasion de chaque élection municipale ou départementale.

Les membres du Comité Syndical élisent à cette occasion l'exécutif composé d'un.e Président.e, de deux vices Président.e.s et d'un bureau lui-même composé de 8 membres.

II- Le Conseil d'Etablissement

Le **Conseil d'Etablissement** est l'instance qui rassemble et synthétise l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement.

Cette instance est consultative et force de proposition. Elle peut demander des comptes. Elle suit et soutient l'action du conservatoire. La réunion de cette instance de concertation est à la fois un temps d'information, un temps de réflexion, de prospective et un temps d'analyse du réalisé. Les travaux en cours et les orientations budgétaires y sont discutés.

Les modalités de constitution du Conseil d'Etablissement et ses missions sont traitées en annexe dans le règlement intérieur de l'établissement. Il est présidé par la Présidente ou la Vice-Présidente du CMDT, et se réunit au moins une fois par année scolaire.

La composition du Conseil d'Etablissement reflète la volonté d'associer à l'évolution du conservatoire les principales parties prenantes du projet :

- 2 élu(e)s du Comité Syndical
- la responsable de la Culture au Conseil Départemental
- la direction du CMDT
- le directeur de l'ADDA
- 2 élèves ou parents d'élèves
- 2 enseignants

<i>objectifs</i>	<i>actions</i>	<i>moyens</i>
<i>Elargir et officialiser la concertation</i>	<i>Mise en place d'un Conseil d'Etablissement</i>	<i>Etape 1 : organisation d'élection de représentants des usagers avant l'été 2023. Etape 2 : organisation du CE en septembre 2023.</i>

III- Les Conseils d'Antennes

La particularité du CMDT, dont l'enjeu est d'opérer un véritable rayonnement sur tout le département, nécessite que le présent Projet d'Etablissement soit assorti d'une déclinaison sous forme de Projets d'Antennes, garantissant les conditions de mise en œuvre en lien avec la réalité géographique, démographique et sociologique de chaque territoire.

Ces projets d'Antennes seront élaborés dans le cadre des Conseils d'Antennes réunissant des représentants de la (des) collectivité(s) adhérente(s), la direction du CMDT, le (la) Responsable d'Antenne, des représentants des usagers de l'antenne.

IV- Le Comité de Direction

CODIR restreint

Directeur Général

Directeur Pédagogique et Artistique

2 Directrices Adjointes

Responsable Communication

Le CODIR restreint se réunit deux fois par mois pour évoquer tous les sujets liés à la gestion générale du CMDT (budget, RH, actions...).

En fonction de l'ordre du jour, d'autres agents peuvent y participer (notamment la responsable RH)

CODIR élargi

Directeur Pédagogique et Artistique

2 Directrices Adjointes

Responsables d'Antennes

Responsable Communication

Le CODIR élargi se réunit deux fois par mois pour évoquer les sujets liés à la mise en œuvre du Règlement des Etudes et des actions de diffusion (budget, RH, actions...), ainsi que les questions matérielles conditionnant la bonne marche des Antennes.

V- La concertation pédagogique

V.1- Le Conseil Pédagogique

Conseil Pédagogique Musique

Le CP Musique est organisé au moins trois fois par an selon un calendrier diffusé à la rentrée. Il réunit tous les Responsables d'Antenne (qui portent une vision d'ensemble des actions menées sur le territoire dont ils ont la responsabilité) et les Coordinateurs de Département (qui apportent le point de vue des enseignants), ainsi que la Direction pédagogique.

Les sujets abordés sont essentiellement pédagogiques (mise en œuvre concrète et perspectives d'évolution du Règlement des Etudes ; modalités d'évaluation et validations de fin de cycle), mais concernent aussi les conditions matérielles (achats d'instruments...) et les actions de diffusion.

Conseil Pédagogique Danse

Le Département Danse se réunit au moins une fois par période de vacance à vacance, pour travailler collectivement sur les sujets pédagogiques, mais aussi sur les actions culturelles et artistiques.

V.2- Les Départements pédagogiques

Chaque Département est animé par un enseignant coordonnateur, dont le travail donne lieu à une décharge horaire.

Courroie de transmission entre la direction et les enseignants, il organise les réunions de départements et en rédige les comptes-rendus.

Les sujets abordés sont très divers, et dépendent souvent de la spécificité de chaque département.

- Préparation des Conseils Pédagogiques : concertation quant aux sujets abordés, point de vue des enseignants.
- Investissement, Fonctionnement : inventaire des besoins
- Organisation des pratiques collectives nécessaires dans les parcours *Instrument* (orchestres, ensembles instrumentaux, musique de chambre...)
- Organisation d'actions artistiques réunissant tout un département
- Elaboration de grilles d'observation spécifiques pour l'évaluation technique des élèves
- Organisation des validations de fin de cycle

objectifs	actions	moyens
<i>Déterminer précisément de quelle façon le temps de coordination est pris en compte</i>	<i>- Rédaction d'un règlement interne définissant les différents temps de travail des artistes enseignants. - Définition du rôle des PEA dans la prise en charge des missions de coordination</i>	
<i>Structurer le travail des départements</i>	<i>- Mise en place d'un calendrier de réunions de département, transmis à la direction</i>	

V.3- Les réunions plénières

Jusqu'en 2021, 1 seule réunion plénière début septembre. Animée par la Présidente et la Direction du CMDT, elle concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique, administrative et technique du conservatoire. Sont également invités certains partenaires essentiels (l'ADDA du Tarn, l'Education Nationale, Cap Découverte, la Scène Nationale Albi Tarn, le GMEA, Lo Bolegason, la Fédération des Œuvres Laïques...)

Depuis 2022, la direction organise un autre rendez-vous en juillet, uniquement à l'attention de l'équipe du CMDT. Un bilan sera établi pour décider si cette deuxième réunion est nécessaire et bien reçue par l'équipe.

Le nombre d'agents du CMDT permet difficilement d'envisager ces réunions plénières comme des moments d'échange. Il s'agit donc surtout de donner des nouvelles de l'équipe (départs / arrivées), de présenter les actions des partenaires, et de diffuser un certain nombre d'informations.

V.4- Les temps d'échange / formation

Les cours ne reprennent au conservatoire que deux semaines environ après la rentrée de classes, (les rendez-vous destinés à fixer les plannings de cours ont lieu une semaine après la rentrée, lorsque tous les élèves ont un emploi du temps fixe).

Ce temps permet d'organiser au mieux l'année, de mettre en place des réunions thématiques, mais aussi de mettre en œuvre un temps de formation destiné à offrir aux enseignants un temps de pratique artistique commun (chant, percussions...), à accompagner les dispositifs pédagogiques innovants ou à élaborer collectivement des actions artistiques.

LES GRANDS OBJECTIFS DU PROJET

(ANNEXE 12 : La mise en œuvre du projet : planification et moyens)

I- Elaborer une stratégie éducative visant à l'élargissement et à la diversification des publics

➤ L'accueil

Dans tout établissement d'enseignement, l'accueil est une fonction essentielle. Premier vecteur de l'image renvoyée par la structure, un accueil dégradé conduit nécessairement à une désaffection du public.

Dans un conservatoire départemental comportant 16 sites d'enseignement parfois très excentrés, il est impératif d'être facilement joignable par téléphone ou messagerie électronique, de pouvoir assurer des permanences d'accueil physique, de faire en sorte que les personnels d'accueil aient un niveau d'information suffisant et une bonne compréhension des cadres pédagogiques.

Constat 2020	Mis en place depuis 2020	Propositions	Moyens nécessaires
Au vu des effectifs, nécessité d'étoffer l'équipe administrative d'Albi	(Re)création d'un second poste administratif	Pérenniser ces 2 postes administratifs lors du départ en retraite prévu fin 2024	Mutualisation du poste d'accueil / secrétariat des Antennes Nord qui passe de 70% à 100%.
Manque d'accueil pour les petites et moyennes antennes	Création d'un poste à temps partiel 70%, pour l'accueil / secrétariat des antennes Nord Est (Alban, Cordes, Carmaux, HTO)	Créer un poste équivalent pour les antennes Sud Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • 10h Gaillac / Graulhet • 10h Lavaur
Niveaux d'information très disparates	Réunions permettant à la direction pédagogique de présenter à l'équipe administrative les évolutions pédagogiques	Augmenter la régularité de ces réunions Mettre en place des outils écrits clairs et à jour	

➤ La communication

Constat 2020	Propositions	Moyens nécessaires
Supports de communication nombreux et diversifiés : site internet, facebook, affiches, dépliants...	Créer un nouveau logo	Faire appel à un graphiste
	Créer une plaquette de présentation du CMDT, déclinée pour chaque antenne ou pour chaque pôle	
	Etoffer le service communication avec un agent chargé de réaliser les supports de com	1 poste catégorie C

➤ L'irrigation du territoire

- Antennes rurales

L'implantation des antennes Nord et Est (Cordes, Carmaux, Monts d'Alban, Hautes Terres d'Oc) répond bien à la volonté d'irrigation du territoire affirmée par le Conseil Départemental.

Difficultés rencontrées :

- **Temps de déplacement :** *les enfants de ces territoires doivent déjà passer du temps dans les transports pour se rendre à l'école. L'éloignement géographique complique la fréquentation du conservatoire, surtout si l'application du règlement des études amène les élèves à venir 2 ou 3 fois.*
- **Accessibilité financière :** *Si le territoire adhérent est une commune et que les communes proches refusent de participer financièrement à l'inscription des élèves issus de leur territoire, l'application du tarif extérieur « Tarnais » est un frein pour de nombreuses familles.*

Solutions envisagées :

- *Travailler avec les élus des territoires pour aller vers le transfert aux communautés de communes ou aux communautés d'agglomération.*
- *Investir autant que possible le temps scolaire et péri-scolaire, en allant vers les élèves au moment où ils sont dans les locaux scolaires*
- *Favoriser les enseignements collectifs*
 - ⇒ *Diversifier les esthétiques, notamment à travers le recrutement d'intervenants en milieu scolaire pratiquant les percussions traditionnelles*

- Quartiers Politique de la Ville

Albi, Castres, Graulhet, Mazamet, Carmaux... peu d'élèves issus des quartiers « populaires » fréquentent les conservatoires

Solutions envisagées :

- *Refonte de la grille tarifaire, notamment adaptation du calcul du Quotient Familial (nouvelle tarification adoptée en mars 2023)*
- *Evolution des modalités pédagogiques, favorisant les enseignements collectifs et l'approche par la pratique artistique*
- *Etablir des partenariats avec les structures éducatives et sociales des territoires*

➤ Les publics éloignés

- Publics en situation de handicap
 - Accessibilité
 - Partenariats
 - Adaptation des modalités pédagogiques
 - Instruments adaptés
 - Nécessité d'élaborer un plan départemental structuré

- Publics socialement défavorisés
 - Recensement des structures potentiellement partenaires, susceptibles de créer le contact et d'accompagner les actions : centres sociaux, maisons de quartiers, MJC...

II- Renforcer l'ancrage territorial

Par la nature de leurs missions, les établissements d'enseignement artistique perdent facilement le lien avec la vie du territoire sur lequel ils sont implantés.

La configuration particulière du CMDT, avec la dispersion des antennes, rend cette question encore plus prégnante.

Le Projet d'Etablissement poursuivra deux objectifs paradoxaux : assurer une cohérence départementale et une connexion entre les sites d'enseignements tout en restant connecté à la réalité géographique, sociologique, économique des territoires.

Pour mettre en œuvre cet axe fort, le CMDT s'appuiera sur un renforcement des partenariats avec les acteurs locaux, les établissements scolaires, les associations (MJC...).

➤ Les « antennes », déclinaison locale du CMDT

En 2022, le CMDT se répartit sur 9 antennes, dont certaines multi-site. Pour faire vivre ces antennes au quotidien, les 9 responsables d'antennes sont partiellement ou totalement déchargés. Depuis 2020, les Responsables d'Antennes sont intégrés au Comité de Direction élargi, qui se réunit une à deux fois par mois pour aborder collectivement l'ensemble des aspects de la vie du CMDT.

ANTENNE	RESPONSABILITE D'ANTENNE 2022		ACCUEIL / SECRETARIAT 2022	
Albi	Nicolas Storchi	35/35 ^{ème}	Jean-Luc Raffanel Marie Laurens	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}
Pays d'Autan (Castres, Labruguière, Mazamet)	Marc Maruéjols	17,5/20 ^{ème}	Martine Carcy (retraite au 31/08/2023)	35/35 ^{ème}
Tarn Agout (Lavaur, St-Sulpice)	Nicolas Messonnier	6/20 ^{ème}		
Gaillac	Anne Garcia	6/20 ^{ème}		
Hautes Terres d'Oc (Lacaune, Vabre, Brassac, Murat/Vèbre)	En attente	6/20 ^{ème}	Mireille Navone	24,5/35 ^{ème}
Nord (Carmaux, Cordes)	Anne-Marie Castagner	4/16 ^{ème}		
Monts d'Alban (Alban)	Dany Deluga	2/20 ^{ème}		
Graulhet	Roberto Salvati	2/20 ^{ème}		
Réalmont	Christine Caner	2/20 ^{ème}		
		3,33 ETP		3,7 ETP

Constat : Les Responsables des petites antennes étant peu ou très peu déchargés, peuvent difficilement s’investir pleinement dans les travaux du Comité de Direction. Par ailleurs, ils manquent de temps pour la gestion administrative. En l’absence d’agents d’accueil/secrétariat, cela conduit à une perte d’image pour les antennes de Graulhet, d’Alban, de Réalmont...

Hypothèse de travail : Parmi les pistes explorées par la direction, l’idée de structurer 4 pôles, confiés à 4 Responsables déchargés à 100 % (autre possibilité : 2 Responsables déchargés à 50% pour le pôle Ouest), assistés d’1 agent d’accueil/secrétariat et d’1 agent polyvalent.).

Pôle Centre : Albi, Réalmont

Pôle Nord-Est : Cordes, Carmaux, Monts d’Alban, Hautes Terres d’Oc

Pôle Sud : Castres, Labruguière, Mazamet

Pôle Ouest : Lavaur, St-Sulpice, Graulhet, Gaillac

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Perspective 2028
Temps total de décharge Antennes	3,45 ETP	3,33 ETP	3,5 ETP	4 ETP
Temps total accueil/secrétariat	3,7 ETP	3,7 ETP	4,5 ETP	4 ETP
Temps total agents polyvalents	2 ETP	2 ETP	2 ETP	4 ETP
TOTAL EVOLUTION depuis 2021		- 0,12 ETP	+ 0,8 ETP	+ 2,8 ETP

Cette hypothèse d’évolution devra faire l’objet d’une réflexion approfondie en 2023/2024.

➤ **Les « conseils d’antennes », émanations du futur conseil d’établissement**

Dans le cadre de cet objectif de renforcement de l’ancrage territorial, des conseils d’antennes seront progressivement constitués.

Leur rôle, à rapprocher de celui des conseils d’écoles pour le 1^{er} degré de l’éducation nationale, consistera essentiellement à ménager des temps d’échanges et d’information.

Constitution des conseils d’antennes :

- Elus et techniciens de la (des) collectivité(s) concernée(s)
- Direction du CMDT
- Responsable d’Antenne
- Représentants des usagers

Type de sujets abordés :

- Participation de l’antenne aux manifestations culturelles et festives locales
- Partenariats à élaborer
- Problèmes liés aux locaux
- Perspectives d’évolution en fonction d’éventuelles listes d’attente

Ces conseils d’antennes élaboreront les projets d’antennes, alimentés par des bilans d’activité précis et détaillés.

III- Augmenter la visibilité

➤ Prestations publiques Hors Les Murs

Chaque année (hors période COVID), le CMDT produit environ 200 manifestations, s'appuyant sur le besoin de faire jouer les élèves en public.

Constat : Les prestations, dans leur grande majorité, s'adressent à un public essentiellement composé de familles fréquentant le conservatoire.

Objectif : Favoriser, autant que possible, la diffusion des élèves « Hors Les Murs », en allant vers les publics les plus variés

- ⇒ Partenariat avec des structures institutionnelles, sociales, culturelles (centres sociaux, médiathèques, musées...)
- ⇒ Impromptus permettant d'aller à la rencontre des publics là où ils se trouvent
- ⇒ Participation à la vie culturelle et festive des territoires

Difficultés rencontrées : L'organisation de spectacles ou animations Hors Les Murs demande

- de répertorier les lieux possibles
- de contacter les personnes référentes sur place, afin de déterminer les meilleurs créneaux et de déterminer le cadre
- de gérer les transports de matériels, l'installation, l'information aux familles, l'encadrement des élèves, la logistique du spectacle...

Pour les petites et moyennes antennes dont les responsables ne sont que partiellement déchargés et qui ne disposent pas de personnels administratifs et techniques, la charge de travail est insurmontable. Quant à la Direction Départementale, ses effectifs ne lui permettent pas de gérer un tel dispositif sur l'ensemble des territoires adhérents. Tout au plus, certaines actions « phares » pourraient être initiées ponctuellement (c'est déjà le cas, notamment avec certaines MJC).

Lors de ces manifestations, il est important de disposer d'une signalétique spécifique permettant au public d'identifier le CMDT.

➤ Signalétique sur la voie publique

Objectif : Harmoniser la signalétique permettant de repérer les antennes, en reprenant la charte graphique du nouveau logo

➤ **Présence dans les parutions locales**

Objectif : Voir apparaître le CMDT et les actions menées dans les parutions locales, les sites des villes ou des EPCI... Mettre à disposition des plaquettes de présentation dans les lieux publics (mairies, médiathèques...)

➤ **Présence sur les réseaux sociaux...**

Objectif : Se doter des outils permettant d'alimenter les moyens de communication modernes : vidéos, enregistrements...

IV- Allier une haute qualité des enseignements et une ouverture vers tous les publics

➤ Des apprentissages culturels avant toute chose...

L'enseignement artistique ne saurait se résumer à la transmission d'un savoir-faire technique.

Objectifs : se doter des moyens humains, matériels et budgétaires pour permettre à tous les élèves de

- ⇒ *Rencontrer des artistes*
- ⇒ *Fréquenter des spectacles*
- ⇒ *Participer à des spectacles professionnels*
- ⇒ *Profiter de master-classes, stages...*

Hypothèse de travail : Pour atteindre ces objectifs, le CMDT s'appuie sur les partenariats établis avec les structures culturelles actives sur le département : Scène Nationale d'Albi-Tarn, Cap Découverte, Apollo, Forum, Bolegason... Mais ces actions sont ponctuelles et font rarement l'objet d'une co-construction, du moins dans le domaine de l'enseignement musical.

Dans le domaine de la Danse, la forte implication de l'ADDA et le partenariat étroit tissé depuis de nombreuses années permettent aux élèves du CMDT, mais aussi à un plus large public, de vivre chaque année des expériences artistiques fortes et nombreuses. Atteindre dans le champ musical une même densité d'actions avec un même niveau de qualité nécessite que le CMDT acquière une part d'autonomie dans la programmation mais aussi dans la gestion des spectacles.

Moyens nécessaires :

	<i>Situation 2022</i>	<i>Idéalement</i>
<i>Agents polyvalents</i>	<i>2</i>	<i>4</i>
<i>Véhicules pour transport de matériel</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
<i>Matériel scénique</i>		
<i>Budget artistique (cachets, cession...)</i>	<i>2 à 3 master-classes / an</i> <i>1 à 2 spectacles / an</i>	<i>6 master-classes / an</i> <i>6 spectacles / an</i>
<i>Budget régie technique</i>		<i>Ingé son et lumière pour 9spectacles</i>

➤ L'innovation pédagogique

Mise en place d'un plan de formation continue pour accompagner l'équipe enseignante dans l'évolution des modalités pédagogiques mises en œuvre.

➤ Des approches musicales diversifiées

Constat : Les enseignements, tout comme les dispositifs d'accompagnement des pratiques amateurs, sont essentiellement tournés vers les esthétiques classiques et savantes.

Or les attentes d'une grande partie du public se situent ailleurs. Les pratiques loisirs peuvent avoir une place au conservatoire, mais ces pratiques renvoient à des styles musicaux peu représentés au sein du CMDT.

Objectif : Créer des ateliers de pratique collective autour d'esthétiques traditionnelles ou populaires

⇒ Percussions traditionnelles (Batucada ; Percussions et Danses d'Afrique de l'ouest...)

⇒ Guitare d'accompagnement / Ateliers chanson française

➤ Une intensification des dispositifs EAC, notamment en musique

Constat : L'équipe des Intervenants en Milieu Scolaire est essentiellement mobilisée sur les dispositifs spécifiques (CHAM, OAE, OAC). Développer et diversifier les propositions de Parcours EAC Musique nécessite le recrutement de DUMIstes polyvalents, avec des compétences affirmées dans le domaine rythmique (percussions traditionnelles).

Objectif : + 2 temps plein EAC pour les Projets Départementaux et la mise en œuvre d'actions de co-éducation

EN CONCLUSION...

...Tout ce que l'on a n'a pas eu le temps de travailler, mais qui reste à tisser sur le métier.

Retour à la page 8... Ce projet est le reflet d'un travail déjà à l'œuvre, tout au moins en partie. Tout en donnant des axes de développement et d'innovations, il a été rédigé dans un temps limité par la volonté de poursuivre les actions sur le terrain.

De nombreux sujets sont restés sous silence. De nouvelles perspectives se sont fait jour à travers la formalisation des dispositifs pédagogiques mis en œuvre.

Il conviendra donc, dans le cadre du déroulement du Projet d'Etablissement, de poursuivre la réflexion sur certains sujets majeurs :

- La répartition des esthétiques musicales proposées sur chaque partie du territoire (cohérence des propositions par rapport aux pratiques collectives nécessaires pour un apprentissage de qualité)
- La création/créativité, l'improvisation.
- La mise en place d'un centre documentaire, avec ou sans emprunt de documents (CDs, DVDs, livres, partitions...).
- Une étude détaillée des frais de déplacement.

Il faudra surtout, dans un contexte budgétaire contraint, affiner l'annexe 12. A travers les évolutions souhaitées par les élus du Syndicat Mixte, il s'agira d'assurer la mise en œuvre les grands axes du projet tout en maîtrisant l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Ce projet ambitieux a nécessité l'élaboration de nombreux outils de gestion et d'analyse. Ces outils, développés à un rythme accéléré depuis quelques années, sont éminemment perfectibles...

Le défi du CMDT : dans un contexte économique de plus en plus contraint, continuer à développer l'irrigation culturelle et artistique du territoire tout en conservant la plus grande qualité d'enseignement et d'action culturelle pour le plus grand nombre.

*« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas,
c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. »
(Sénèque)*

Table des annexes

ANNEXE 1 : Règlement des Etudes 2021

ANNEXE 2 : Procédures d'évaluation et de validation

ANNEXE 3 : Répartition géographique des sites d'enseignement

ANNEXE 4 : Présentation détaillée des Antennes

ANNEXE 5 : Organigramme 2021-2022

ANNEXE 6 : Budget 2022

ANNEXE 7 : Grilles des tarifs

ANNEXE 8 : Inventaire du parc instrumental

ANNEXE 9 : Modules projets Danse 2021-2022

ANNEXE 10 : Répartition des Pratiques Collectives par site d'enseignement

ANNEXE 11 : Critères d'élaboration des Projets pédagogiques et artistiques

ANNEXE 12 : La mise en œuvre du projet : planification et moyens